

N° 95
SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1982.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

Au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1) sur le projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale.

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur.

Rapporteur général.

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES
(deuxième partie de la loi de finances.)**

ANNEXE N° 41

Défense.

EXPOSÉ D'ENSEMBLE. — DÉPENSES EN CAPITAL

Rapporteur spécial : M. Jean FRANCOU.

(1) *Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Henri Duffaut, Jacques Descours Desacres, Geoffroy de Montalembert, Jean Cluzel, vice-présidents ; Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, Louis Perrein, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; René Ballayer, Charles Beaupetit, Stéphane Bonduel, Henri Caillavet, René Chazelle, Pierre Croze, Marcel Debarge, Gérard Delfau, Michel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Pierre Gamboa, Henri Goetschy, Robert Guillaume, Marc Jacquet, Tony Larue, Georges Lombard, Michel Manet, Josy Moinet, René Monory, Jean-François Pintat, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Robert Schmitt, René Tomasini, Henri Torre, Camille Vallin.*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (7^e législ.) : 1083 et annexes, 1165 (annexe 44), 1167 (tome IX), 1168 (tomes I, II, III, IV, V, VI, VII) et in-8° 260.

Sénat : 94 (1982-1983).

Loi de finances. — Défense nationale.

SOMMAIRE

	Pages
Avant-propos	3
Introduction	11
PREMIÈRE PARTIE. — Exposé d'ensemble sur le budget de la Défense pour 1982 ...	13
Chapitre premier. — L'effort de défense de la Nation	14
1. Quel est le chiffre à prendre en considération ?	14
2. L'accroissement par rapport au budget initial pour 1981	16
3. Place du budget de la Défense dans le budget de l'Etat	17
4. Comparaison avec l'effort réalisé à l'étranger en matière de défense	19
5. Comparaison avec les objectifs fixés par la loi de programmation de 1976 ..	20
6. L'évolution des autorisations de programme	24
Chapitre II. — Les principaux objectifs de défense	25
1. Ventilation des crédits entre le titre III et les titres V et VI	25
2. Maintien de la capacité nucléaire	27
3. Equilibre entre les forces nucléaires et les forces classiques	30
4. Les études générales et les recherches	32
5. Le maintien et la modernisation de l'industrie d'armement	34
DEUXIÈME PARTIE. — Les dépenses en capital	39
Chapitre premier. — Généralités	39
Chapitre II. — Section commune	47
Chapitre III. — Section Air	59
Chapitre IV. — Section Forces terrestres	69
Chapitre V. — Section Marine	78
Chapitre VI. — Section Gendarmerie	87
Conclusion	89
Dispositions spéciales. — Art. 32. — Mesures nouvelles. — Dépenses en capital des services militaires	93
Annexe n° 1. — Répartition et évolution des crédits de la Section commune ...	95
Annexe n° 2. — Répartition et évolution des crédits de la Section Air	97
Annexe n° 3. — Répartition et évolution des crédits de la Section Forces terres- tres	98
Annexe n° 4. — Répartition et évolution des crédits de la Section Marine	99
Annexe n° 5. — Répartition et évolution des crédits de la Section Gendarmerie	100

AVANT-PROPOS

L'enveloppe budgétaire qu'il est proposé de retenir pour le ministère de la Défense en 1983 s'élève à 158 865 MF. En éliminant certains crédits d'œuvres sociales ainsi que la subvention au centre national d'études des télécommunications (C.N.E.T.) et les crédits de pensions de retraite qui, avant 1977, étaient imputés au budget des charges communes, le total du budget de la Défense s'établit à 133 222 MF, en progression de 8,4 % par rapport à 1982.

Le titre III s'élève à 72,292 milliards de francs, soit 54,3 % du budget de la Défense. Comparé à 1982 (66,534 milliards), il présente une augmentation de 8,7 % (1).

En autorisations de programme de titre V s'élève en 1983 à 78 443 millions de francs, soit, par rapport à 1982 (72 297,95 millions de francs), une progression de 8,5 %.

En crédits de paiement, le titre V atteint 60 930 millions de francs, soit, par rapport à 1982 (56 301,85 millions de francs), une progression de 8,22 %.

(1) Hors pensions, œuvres sociales et CNET.

L'EFFORT NATIONAL EN FAVEUR DE LA DEFENSE:

- Part du budget de la Défense dans le budget général (hors pensions)

Crédits de paiement	Hors pensions		Hors pensions et provisions	
1981	17,08 %	après	16,96 %	après
1982	15,58 %	annu-	15,37 %	annu-
1983	15,11 %	lation	15,09 %	lation
		15,14 %		14,93 %

L'annulation des crédits opérée par arrêté du 18 octobre 1982 se traduit par une baisse importante des crédits disponibles (13,4 milliards de francs en AP et 3,5 milliards de francs en CP).

- Place du budget de la Défense (pensions comprises) parmi les budgets des autres ministères.

(en millions de francs)

	1982	1983	1983/1982
			(en %)
— Economie et Finances	193 342	217 981	+ 12,7
— Défense	144 392	158 866	+ 10
— Education Nationale	137 291	156 141	+ 13,7
— Transports	40 367	47 030	+ 16,6
— Urbanisme	32 808	38 260	+ 17,7
— Intérieur	34 579	31 846	+ 15 (à struc- ture constante)
— Agriculture	31 093	29 761	+ 9 (à struc- ture constante)
— Anciens Combattants	23 106	24 504	+ 6
— Recherche	16 495	22 465	+ 21,5
— Relations Extérieures	12 087	15 049	+ 24,5
— Industrie	9 246	11 445	+ 23,8
— Défense hors pensions	122 855	133 222	+ 8,4

- Effort des autres pays (en % du PIB):

- U.R.S.S.: environ 13 à 14 %;
- U.S.A.: environ 5,9 %;
- Grande-Bretagne: environ 5 %;
- France: 4,2 %;
- R.F.A.: environ 3,4 %.

• Pourcentage du PIB marchand:

POURCENTAGE BUDGET DE LA DEFENSE/PRODUIT INTERIEUR BRUT MARCHAND

ANNEES	BUDGET initial.	BUDGET définitif.	ANNEES	BUDGET initial.	BUDGET définitif.
	(En pourcentage.)			(En pourcentage.)	
1960	6,20	6,34	1971	3,71	3,76
1961	5,80	6,00	1972	3,56	3,62
1962	5,35	5,52	1973	3,50	3,54
1963	5,13	5,39	1974	3,37	3,48
1964	4,93	4,91	1975	3,42	3,61
1965	4,80	4,81	1976	3,41	3,56
1966	4,69	4,69	1977	3,56	3,57
1967	4,64	4,68	1978	3,64	3,67
1968	4,57	4,66	1979	3,67	3,66
1969	4,22	4,17	1980	3,76	»
1970	3,89	3,94	1981	3,85	»
			1982	3,895	»
			1983	3,895	»

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE DEFENSE:

• Les objectifs d'équilibre entre les titres III et V ne sont pas atteints.

• L'effort en faveur de la capacité nucléaire est plus important que sur la moyenne (+ 14 % en CP).

Pour la première fois, on y retrouve des appareils MIRAGE 2000 de la Section Air.

• L'équilibre entre les forces classiques.

DEPENSE EN CAPITAL PAR SECTION

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1982	1983	1983/1982	1982	1983	1983/1982
— Section Commune	10 380 300 000	20 440 800 000	11,21	16 096 300 000	17 265 260 000	7,26
— Section Air	19 796 600 000	20 910 000 000	5,62	13 940 300 000	15 470 000 000	10,90
— Section Terre	19 404 200 000	21 025 000 000	7,90	13 718 700 000	14 775 540 000	7,70
— Section Marine	13 407 450 000	14 822 200 000	9,89	11 488 850 000	12 299 200 000	7,05
— Gendarmerie	1 149 400 000	1 245 000 000	8,31	1 049 700 000	1 120 000 000	6,69
TOTAL	72 297 950 000	78 443 000 000	8,49	56 301 850 000	60 930 000 000	8,22

• Etudes et recherches

• Investissements dans l'industrie

Mise à jour des données

EXAMEN DES DEPENSES EN CAPITAL

Titres V et VI	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
Autorisations de programme en millions de francs	26 550	34 418	42 802	52 500	64 390	72 298	78 443
Autorisations de programme en millions de francs structure 1980 ..	»	»	»	»	63 290	70 586	76 141
Pourcentage de croissance	1,3	29,6	24,6	22,4	20,6	12,3	8,5
Pourcentage de croissance en structure 1980	»	»	»	»	20,6	11,5	7,9
Crédits de paiement en millions de francs	19 932	28 479	33 345	39 843	47 685	56 302	60 930
Crédits de paiement en millions de francs structure 1980	»	»	»	»	46 859	55 044	59 371,6
Pourcentage de croissance	14,2	19	17,1	19,5	19,7	18,1	8,2
Pourcentage de croissance en structure 1980	»	»	»	»	17,6	17,5	7,9

EVOLUTION DES DEPENSES PAR NATURE

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS de paiement.		
	1982	1983	Différence (en pourcentage.)	1982	1983	Différence (en pourcentage.)
Titre V.	(En millions de francs.)			(En millions de francs.)		
<i>Première partie:</i>						
Etudes, recherches et prototypes ...	22 241,2	23 909,7	+ 7,5	19 421,5	19 850,1	+ 2,2
<i>Deuxième partie:</i>						
Investissements techniques et industriels	870,5	1 186,8	+ 36,3	568,5	748,8	+ 31,7
<i>Troisième partie:</i>						
Fabrications	44 389,7	48 359,9	+ 8,9	32 277,1	36 135,9	+ 11,9
<i>Quatrième et cinquième parties:</i>						
Infrastructures logistique, opérationnelle et de stationnement infrastructure O.T.A.N.	4 611,05	4 772,6	+ 3,5	3 850,95	4 000,6	+ 3,9
Total titre V	72 112,45	78 229	+ 8,5	56 118,05	60 736	+ 8,2
Titre VI.						
<i>Sixième et septième parties:</i>						
Subventions pour équipements culturel, social et administratif	185,5	214	+ 15,4	186,5	194	+ 4
Total des dépenses en capital (titres V et VI)	72 297,95	78 443	+ 8,5	56 304,5	60 930	+ 8,2

L'examen du détail des crédits par section fait apparaître des lacunes qui pourraient avoir des effets importants dans l'avenir :

— diminution, en pouvoir d'achat, des crédits attribués aux centres d'études du C.E.A., contredisant dans les faits les affirmations répétées en faveur de la dissuasion nucléaire ;

— diminution, en pouvoir d'achat, des crédits d'études de la Section Air, venant s'ajouter aux conséquences de la forte crise du transport aérien pour mettre en péril dès aujourd'hui les bureaux d'études ; demain les entreprises elles-mêmes, bien que l'Armée de l'Air ait maintenu une priorité relative à ces crédits d'études au sein de son budget ;

— diminution, en valeur nominale, de la dotation consacrée aux forces navales autres que la force océanique stratégique ;

— suspension de l'étude du projet de satellite militaire de reconnaissance optique ;

— report ou retard de l'AWACS, de l'ATLANTIC N 2, du MIRAGE 2000...

EXAMEN DU PROJET DE BUDGET EN COMMISSION

M. Francou remarque que les budgets 1982 et 1983 réunis ne permettent pas, notamment en raison des annulations de crédits, d'atteindre les objectifs fixés par la loi de programmation, dans les délais prévus par cette loi.

M. Legouez exprime les inquiétudes qu'appelle la stagnation des crédits destinés à l'entraînement des forces.

Il pose également la question d'une éventuelle déflation des effectifs de l'Armée de Terre — dans l'avenir — car le budget pour 1983 ne change rien à ce sujet.

Il regrette enfin que les crédits utilisés pour financer l'intervention au Liban aient dû être entièrement prélevés sur l'enveloppe « Armées ».

M. Jacquet pose la question de la capacité industrielle de fabrication de la bombe à neutron.

M. Beaupetit se préoccupe de l'aide aux collectivités locales qui financent des logements de gendarmes.

M. Blin, rapporteur général, constate l'impact de l'arrêté d'annulation de crédits du 18 octobre 1982, et se demande si l'industrie d'armement, si importante pour l'équilibre des paiements, ne va pas faire les frais de cette décision. Il constate par ailleurs que la part du nucléaire grossit aux dépens des autres matériels.

M. le Président Bonnefous exprime le souhait que le soutien apporté à l'Angleterre au moment des événements des Malouines se prolonge sur le plan de la diplomatie.

INTRODUCTION

Lors de l'examen du projet de budget pour 1982, votre Rapporteur au nom de la Commission des Finances avait cru devoir faire état d'un certain décalage, perceptible à l'examen attentif, entre les intentions affichées par le Gouvernement en matière de défense nationale, et les réalités traduites dans la rigueur des inscriptions budgétaires.

Un an après, qu'en est-il des unes et des autres ?

Sur le plan des déclarations, il n'apparaît guère de variations entre le discours gouvernemental de 1981 et celui qui est tenu aujourd'hui :

— les choix stratégiques, dominés par la possession de l'arme nucléaire, paraissent maintenus sinon renforcés ;

— l'insertion de notre défense dans son environnement géographique et économique est affirmée, avec toutes les conséquences que cela implique dans nos relations de voisinage en Europe et auprès de nos principaux partenaires économiques.

Mais sous l'apparence d'une présentation que la tradition veut optimiste, les chiffres inscrits dans le projet de budget pour 1983 traduisent une réalité autrement plus sévère : une progression d'ensemble inférieure à la hausse des prix « acquise » ou prévisible, une répartition incertaine entre le nucléaire et le classique, d'évidentes insuffisances sur des chapitres incompressibles,...

Pour compléter ce tableau du prochain budget, le jour même de sa présentation au Parlement était publiée au Journal officiel l'annulation de 13,4 milliards d'autorisations de programme, et 3,5 milliards de crédits de paiement bloqués sur le budget pour 1982 !

Sans doute la Défense doit-elle, comme tous les autres services publics, assumer sa part d'une austérité inéluctable dans la conjoncture économique mondiale actuelle.

Mais encore faut-il dire au Parlement — et à travers lui au Pays — que les contraintes conduisent à modifier les perspectives plus généreuses présentées l'an dernier.

Il faut aussi lui dire, si telle est la vérité, que l'ordre des priorités se trouve, provisoirement ou non, modifié au détriment de l'effort de défense.

Il appartient en tout cas à votre Commission des Finances de rechercher la réalité telle qu'elle s'inscrit dans les chiffres budgétaires, et de vous proposer un avis qui tienne compte de la politique pratiquée et non de la politique voulue ou espérée.

Telle est l'ambition du présent rapport, qui aborde, selon la démarche qui vous est familière :

- le montant global du budget,**
- l'analyse des principaux objectifs,**
- l'examen des crédits d'équipement, dans l'ordre des chapitres.**

PREMIERE PARTIE

EXPOSE D'ENSEMBLE SUR LE BUDGET DE LA DEFENSE POUR 1983

L'usage établi depuis plusieurs années est d'aborder l'étude du budget de la Défense par un examen d'ensemble portant :

- en premier lieu, sur le **niveau de l'effort** demandé à la Nation,
- puis, sur la ventilation de la **dotation globale par grandes masses**, en fonction des principaux « objectifs » de la politique de défense.

L'examen du budget pour 1983 présente toutefois, par rapport à ses devanciers, une différence fondamentale : les objectifs de défense étaient jusqu'ici essentiellement donnés par la loi de programmation, qui indiquait les orientations relatives à l'évolution d'ensemble du budget comme à son affectation entre les principales parties prenantes.

Cette année, le « support » naturellement offert à notre analyse fera défaut : la loi de programmation ancienne n'est plus. La nouvelle loi de planification est en gestation.

Certaines déclarations gouvernementales font état « d'inflexions » possibles, qui ne permettent donc pas, en l'état actuel des choses, de considérer des objectifs anciens comme assurément maintenus.

Néanmoins, afin d'assurer la continuité, à défaut de mieux, dans le travail établi chaque année par la Commission des Finances, et en vue de faciliter l'examen du budget par le Sénat, le présent rapport « fera comme si » les changements annoncés n'affectaient pas essentiellement la présentation de l'emploi des crédits, au moins pour l'année à venir.

Cette approche permettra d'effectuer les comparaisons habituelles entre le budget pour 1983 et ceux relatifs aux exercices précédents. On pense ainsi apporter une base solide dans la réflexion indispensable qui sera conduite à l'occasion de l'examen de la prochaine loi de planification.

CHAPITRE PREMIER

L'EFFORT DE DEFENSE DE LA NATION

1. — Quel est le chiffre à prendre en considération ?

Il convient dès l'abord d'avoir présente à l'esprit l'importance du « corps militaire » dans la Nation :

Les personnels émergeant directement au budget représentent 723 000 personnes, dont 316 000 militaires d'active, 262 000 appelés et 145 000 civils.

En outre, les crédits militaires permettent d'assurer l'emploi à environ 300 000 personnes réparties dans l'industrie d'armement, et plus d'un million en tenant compte des emplois induits dans l'ensemble de l'industrie et du commerce.

Ce court rappel explique l'importance du budget militaire :

Le total des crédits de paiement figurant au projet de budget de la Défense pour 1983 est de 158 865 millions de francs, représentant 18,02 % du budget de l'Etat.

Mais afin de permettre une comparaison, comme on l'avait fait lors de l'examen des budgets des années précédentes, il convient de corriger ces chiffres de certaines sommes qui sont venues, au fil des ans, s'ajouter au budget de la Défense dans sa présentation formelle, sans modifier les attributions ni augmenter les moyens réels du département.

Cet exercice conduit à déduire du projet de budget pour 1983 :

	En millions de francs.
La participation de l'Etat aux charges du fonds spécial des ouvriers	3 243
La participation aux charges des pensions civiles et mili- taires	22 327,6
(le budget, après déduction de ces deux postes, est fréquem- ment appelé « budget hors pensions »).	
Le remboursement au budget des Postes et Télécommu- nications des dépenses du service général du C.N.E.T.	40
Certains crédits d'œuvres sociales (réévaluation art. 10 à 60 du chapitre 33.92 Section commune)	33
Soit au total	25 643,6

C'est en définitive, un total de 133 222 millions de francs qui sera retenu comme montant du projet de budget de la Défense pour 1983 en crédits de paiement.

C'est, en effet, ce montant de 133 milliards de francs qui correspond à la définition habituelle de la «structure de programmation» du budget retenue dans la plupart des commentaires.

On notera que les 33 MF destinés aux œuvres sociales ont été affectés par décision du Premier ministre hors enveloppe. Cette correction, qui intervient pour la première fois cette année, n'a d'ailleurs qu'une incidence infime sur le montant global des crédits.

Comme on l'a fait lors de l'examen des précédents budgets, on apportera encore une correction concernant les provisions pour revalorisation des rémunérations.

On rappelle que la loi de programmation de 1976 avait été votée alors que ces provisions ne figuraient que pour partie dans le budget de la Défense; l'excédent éventuel (mais usuel) était, en effet, prélevé sur le budget des Charges communes, de même que pour la quasi-totalité des Ministères civils.

Depuis 1981, il a été admis, sur arbitrage du Premier Ministre, que lesdites provisions figureraient intégralement au budget de la Défense et seraient donc incluses dans l'enveloppe fixée en «application» de la loi de programmation.

L'adoption de cette nouvelle règle avait eu une incidence considérable sur le budget pour 1982, mais il n'en est plus de même dans le projet actuel; le montant des provisions a subi, en effet, l'évolution suivante:

1976	250 millions de francs.
1977	680 millions de francs.
1978	275 millions de francs.
1979	100 millions de francs.
1980	105 millions de francs.
1981	730 millions de francs.
1982	1 670 millions de francs.
1983	186 millions de francs.

Cette réduction considérable du montant des provisions constitue un pari sur l'évolution prévisible des rémunérations au cours de l'année 1983.

Il ne pourra être gagné que si l'évolution des prix est elle-même contenue dans les strictes limites annoncées aujourd'hui.

Dans un souci de rigueur intellectuelle on continuera, dans la suite du présent rapport comme on l'avait fait auparavant, à effectuer certaines comparaisons hors pensions et hors provisions, c'est-à-dire avec une dotation totale de 133 035 millions de francs.

Mais il faut souligner que, cette année, l'insignifiance du montant des provisions, en rupture complète avec l'évolution constatée les années précédentes, n'apporte guère de lumière sur la comparaison effectuée d'un exercice à l'autre.

2. — L'accroissement par rapport au budget initial pour 1982

Sur les bases précédemment décrites, on relève les évolutions suivantes pour les crédits de paiement :

Budget de la Défense pour:	Montant total.	Hors pensions (H.P.)	Hors pensions et provisions (H.P.P.)
	(En millions de francs.)		
1982	144 392	122 855	121 185
1983	158 865	133 221	133 035
Taux d'accroissement	10,02	8,5	9,8

Si l'on compare les budgets initiaux hors pensions, on voit que l'accroissement relatif est légèrement inférieur au rythme actuel de l'érosion monétaire.

Ce fait est imputable à l'augmentation des rémunérations (charges sociales comprises), plus rapide que celle des autres postes, pris dans leur ensemble.

On constate le même phénomène qu'au paragraphe précédent : contrairement au projet de budget pour 1982, c'est la structure hors pensions qui paraît la plus significative de l'évolution réelle entre 1982 et 1983.

Les autorisations de programme évoluent de façon tout à fait comparable: elles se montent à 78 443 MF, contre 72 298 MF l'année précédente, soit une augmentation de 8,5 %.

3. — Place du budget de la Défense dans le budget de l'Etat

Le tableau ci-dessous présente l'évolution hors pensions et, pour les trois dernières années, hors pensions et hors provisions, de la part du budget de la Défense dans le budget général :

Crédits de paiement	Hors pensions	Hors pensions et provisions.
1933	23,50 %	
1938	35,70 %	
	(plan de réarmement).	
1952	23,20 %	
1958	27,04 %	
	(Algérie).	
1959	28,18 %	
	(Algérie).	
1962	24,68 %	
	(Algérie).	
1965	22,53 %	
1966	21,81 %	
1967	20,69 %	
1968	20,06 %	
1969	17,87 %	
1972	17,64 %	
1975	16,89 %	
1976	17,06 %	
1977	17,43 %	
1978	16,94 %	
1979	16,80 %	
1980	16,88 %	
1981	17,08 % après	16,96 % après
1982	15,58 % annulation	15,37 % annulation
1983	15,11 % 15,14 %	15,09 % 14,93 %

La tendance très régulière, à long terme, est la **décroissance du budget militaire** en valeur relative, depuis la fin des « événements » d'Algérie.

Mais cette demande d'ensemble se compose de plusieurs phases différentes: diminution rapide de 1962 à 1969, de 25 % à 17 %, puis stabilisation autour de 17 % de 1969 à 1981, et nouvelle décroissance en 1982 (surtout si l'on tient compte de l'annulation de crédits décidée en octobre dernier), sur la base du budget initial, en 1983.

Un jugement nuancé doit être porté sur ces chiffres :

a) La décroissance à long terme paraît être imputable à la forte croissance du budget général davantage qu'à l'évolution propre du budget de la Défense.

Cette affirmation paraît justifiée si l'on considère le budget en francs constants :

Année	En millions en francs courants	Evolution annuelle	En millions en francs constants 1977	Evolution annuelle
1977	58 412,2	—	58 412	—
1978	67 654,0	+ 15,82 %	61 616	+ 5,49 %
1979	77 110,8	+ 13,98 %	63 612	+ 3,24 %
1980	88 601,8	+ 14,90 %	65 670	+ 3,24 %
1981	104 443,3	+ 17,88 %	69 430	+ 5,73 %
1982	122 855,0	+ 17,63 %	72 920	+ 5,03 %
1983	133 222,0	+ 8,40 %	72 875	—0,06 %

* Prévisions

On voit que le budget croît régulièrement en francs constants, de 1977 à 1982, bien que sa part dans le budget de l'Etat soit passée de 17,43 % à 15,58 % (hors pensions).

Une telle évolution traduit l'extension régulière de l'intervention de l'Etat dans l'économie de la Nation, sur laquelle chacun peut porter une appréciation conforme à sa sensibilité.

On ne doit pas, semble-t-il, en tirer de conclusion sur la priorité relative de la fonction Défense par rapport aux autres services publics.

b) En revanche, l'évolution des exercices 1982 et 1983 correspond à un véritable «décrochage» :

L'ensemble du budget augmentait en 1982 de 25 %, celui de la Défense de 17 % seulement. Pour 1983, les chiffres respectifs sont de 11,7 et 8,5 %.

On doit cette fois, et pour la seconde année consécutive, parler d'une **modification des priorités.**

Si l'on compare les budgets des principaux départements ministériels, on voit que la Défense — pensions comprises, les autres budgets étant donnés sous cette forme — reste au premier rang, mais que son avance sur l'Education Nationale a pratiquement disparu.

(en millions de francs.)

	1982	1983	1983/1982
			(en %)
— Economie et Finances	193 342	217 981	+ 12,7
— Défense	144 392	158 866	+ 10
— Education Nationale	137 291	156 141	+ 13,7
— Transports	40 367	47 030	+ 16,6
— Urbanisme	32 808	38 260	+ 17,7
— Intérieur	34 579	31 846	+ 15 (à structure constante)
— Agriculture	31 093	29 761	+ 9 (à structure constante)
— Anciens Combattants	23 106	24 504	+ 6
— Recherche	18 495	22 465	+ 21,5
— Relations Extérieures	12 087	15 049	+ 24,5
— Industrie	9 246	11 445	+ 23,8
— Défense hors pensions	122 855	133 222	+ 8,4

En ce qui concerne les autorisations de programme, leur part s'élève à 49,72 % de l'ensemble des autorisations de programme du budget général. Elle descend donc pour la seconde année consécutive à moins de 50 % (50,78 % en 1981).

4. — Comparaison avec l'effort réalisé à l'étranger en matière de défense

La comparaison avec les budgets militaires étrangers exige de se référer au produit intérieur brut (P.I.B.) des différentes nations.

Pour faciliter le rapprochement avec les chiffres qui seront donnés plus bas — ou dans d'autres documents — rapportant le budget de la Défense au produit intérieur brut marchand (P.I.B.m.), on peut utiliser l'approximation: P.I.B.m. = 0,87 P.I.B. (1).

(1) On rappelle que: l'activité économique nationale est synthétisée par le *produit intérieur brut* au prix du marché, qui se compose du P.I.B. marchand et du P.I.B. non marchand.

Le P.I.B. marchand est la somme des valeurs ajoutées brutes des branches marchandes, augmentée de la T.V.A. grevant les produits et des droits de douane.

Cet agrégat correspond à l'ensemble des produits marchands, qui sont:

- tous les biens considérés par convention comme marchands,
- les services marchands, c'est-à-dire les services pouvant faire l'objet de vente et d'achat sur le marché et qui sont produits par une unité marchande (unité dont les ressources proviennent en majorité de la vente de sa production).

Le P.I.B. non marchand est la somme des valeurs ajoutées brutes des branches non marchandes. Ces branches retracent la production des services fournis par les administrations publiques et privées à la collectivité dans son ensemble ou à des groupes particuliers de ménages à titre gratuit ou quasi gratuit, ainsi que les services produits par les ménages à titre d'employeur de personnel domestique. La production non marchande des administrations est mesurée conventionnellement par l'ensemble des coûts de production: consommation intermédiaire, rémunération des salariés, consommation de capital fixe et impôts liés à la production. La production non marchande des ménages correspond à la rémunération des personnels domestiques qu'ils emploient.

Le choix du P.I.B.m. comme terme de référence pour l'évaluation des dépenses militaires françaises est apparu comme le plus réaliste en raison d'une plus grande similitude des structures de coûts.

Les données relatives aux pays étrangers doivent, bien entendu, être accueillies avec la plus grande prudence, compte tenu des imprécisions des évaluations et des inévitables différences de structure des entités utilisées : il s'agit en fait d'ordres de grandeur exprimés en pourcentage du P.I.B. 1981 (estimations OTAN) :

- U.R.S.S. : environ 13 à 14 % ;
- U.S.A. : environ 5,9 % ;
- Grande-Bretagne : environ 5 % ;
- France : 4,2 % ;
- R.F.A. : environ 3,4 % .

Par rapport aux estimations faites l'année précédente, ces chiffres traduisent une augmentation pour la Grande-Bretagne et une diminution pour les U.S.A., en évolution opposée à celle de l'an dernier.

En ce qui concerne l'U.R.S.S., il est précisé que l'estimation comporte, outre le budget « officiel » de Défense, d'importantes dépenses incluses sous d'autres rubriques, telles que : « investissements » et « consommation ».

L'écart est sensible entre les nations disposant de la puissance nucléaire et la R.F.A. On remarque que le pourcentage de la France se situe à mi-distance des deux groupes.

Si l'on tient compte du niveau du P.I.B. de chaque pays, l'effort de la France, en valeur absolue, se situe à peu près au niveau de la R.F.A. et assez nettement au-dessus de la Grande-Bretagne.

5. — Comparaison avec les objectifs fixés par la loi de programmation de 1976

a) On ne traite sous le présent paragraphe que des objectifs fixés par la loi de programmation 1976 pour le **niveau d'ensemble du budget**.

Les résultats atteints en ce qui concerne les axes principaux de la politique de défense seront traités au chapitre II ci-dessous et, en ce qui concerne les conditions de vie et l'entraînement opérationnel des forces, dans le rapport de notre collègue chargé du titre III.

On rappelle que l'accroissement de l'effort décidé par la loi de programmation en faveur de la Défense avait d'abord été mesuré par référence au total du budget de l'Etat, l'objectif étant d'atteindre 20 % de ce

budget en fin de période. Cette référence a été abandonnée en 1979 à la suite de l'augmentation massive des crédits destinés à la lutte contre le sous-emploi ainsi que des charges de la dette publique. Le Gouvernement a alors proposé de rapporter le budget de la Défense au montant prévisionnel du produit intérieur brut marchand, estimé dans le rapport économique et financier annexé à la loi de finances.

Il fut alors convenu que le ratio ainsi défini s'accroîtrait annuellement de 0,09 %.

Le tableau ci-dessous donne l'évolution du budget initial et du budget définitif de la Défense par rapport au P.I.B.m. :

POURCENTAGE BUDGET DE LA DEFENSE/PRODUIT INTERIEUR BRUT MARCHAND

ANNEES	BUDGET initial.	BUDGET définitif.	ANNEES	BUDGET initial.	BUDGET définitif.
	(En pourcentage.)			(En pourcentage.)	
1960	6,20	6,34	1971	3,71	3,76
1961	5,80	6,00	1972	3,56	3,62
1962	5,35	5,52	1973	3,50	3,54
1963	5,13	5,39	1974	3,37	3,48
1964	4,93	4,91	1975	3,42	3,61
1965	4,80	4,81	1976	3,41	3,56
1966	4,69	4,69	1977	3,56	3,57
1967	4,64	4,68	1978	3,64	3,67
1968	4,57	4,66	1979	3,67	3,66
1969	4,22	4,17	1980	3,76	»
1970	3,89	3,94	1981	3,85	»
			1982	3,895	»
			1983	3,895	»

Ce tableau montre la dégradation constante de la part du budget de la Défense jusq'en 1977.

A partir de 1977 la tendance s'inverse avec une augmentation très lente mais continue.

Il est très instructif de rapprocher cette analyse de celle faite plus haut concernant la part de la Défense dans le budget de l'Etat : on constate que le budget général représente une part lentement mais régulièrement croissante du P.I.B.m., tandis que le budget de la Défense ne suit une évolution parallèle qu'à compter de 1977. Cette constatation met en lumière l'influence décisive de la loi de programmation sur les choix budgétaires de l'Etat.

C'est donc bien une priorité qui a été fixée en 1976, et c'est cette priorité qui se trouve remise en cause dans les budgets pour 1982 et 1983.

Encore faut-il attirer l'attention sur le point essentiel suivant : le montant du P.I.B.m. adopté comme critère de référence n'est qu'un chiffre **estimé**. La réalité peut être sensiblement différente de la prévision, même si celle-ci n'est pas entachée « d'optimisme », ou, pour employer un terme à la mode, de « volontarisme ».

Le tableau ci-dessous fait apparaître la situation **probable** du budget de la Défense pour 1982, après révision en baisse de la prévision du P.I.B.m. :

**POURCENTAGE DU BUDGET DU MINISTERE DE LA DEFENSE
AU SEIN DU BUDGET DE L'ETAT
ET DU PRODUIT INTERIEUR BRUT MARCHAND**

Observations	Ministère de la Défense	Budget de l'Etat	P.I.B.m.	Budget Défense	Budget de l'Etat	Budget Défense
				Budget Etat	P.I.B.m.	P.I.B.m.
P.I.B.m. 1982 établi en septembre 1981	122 855	788 409	3 153 917	15,58	74 997	3,895
P.I.B.m. 1982 révisé en septembre 1982	122 855	788 409	3 063 644	15,58	25,73	4,010
P.I.B.m. 1983 établi en septembre 1982	133 222	881 166	3 404 374	15,12	25,88	3,914

Taux de croissance du Budget Défense 8,42
 Taux de croissance du Budget de l'Etat 11,76
 Taux de croissance du P.I.B.m. (P.I.B.m. 82 établi en septembre 1981) 7,93
 Taux de croissance du P.I.B.m. (P.I.B.m. 82 révisé en septembre 1982) 11,11

L'analyse est obligée de composer entre des sentiments contradictoires :

- d'une part, l'amélioration de la part de la Défense dans le P.I.B.m. n'a d'intérêt, pour nos Armées, que si elle correspond à une amélioration de leur pouvoir d'achat, c'est-à-dire à une croissance en valeur absolue (et en francs constants) ;

- d'autre part, la valeur relative garde le sens d'une « mesure » de la priorité accordée à la Défense par rapport aux autres services publics, et plus généralement par rapport aux grandes fonctions nationales (santé, éducation), c'est-à-dire en ajoutant le budget social au budget de l'Etat.

b) La loi de programmation avait prévu une certaine évolution des crédits de paiement affectés aux différentes sections du budget de la Défense, et par conséquent pour l'ensemble de ce budget, compte tenu d'une évolution prévisionnelle des conditions économiques.

Le tableau ci-dessous fait la comparaison entre les montants prévus (1) et les crédits effectivement accordés (2):

(en millions de francs courants)

	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983 pour mémoire
SECTION COMMUNE							
1	11 670	13 145	14 795	16 470	18 495	20 570	—
2	11 769,6	14 178,6	15 828,8	18 223	20 393,4	24 396,4	26 365,5
ARMEE DE TERRE							
1	18 400	21 080	24 025	27 280	30 975	35 170	—
2	18 210,9	20 888,3	23 878,5	27 178,5	31 797,7	37 052,9	40 022,5
MARINE							
1	9 780	11 355	13 200	15 450	17 975	20 955	—
2	10 249,8	11 796,2	13 597,1	15 821,3	19 178,1	23 019,3	24 806,6
ARMEE DE L'AIR							
1	12 225	14 150	16 490	19 405	22 670	26 880	—
2	12 122,9	14 035,1	16 187,9	18 981,8	22 809,5	26 861,2	29 324,6
GENDARMERIE							
1	5 925	6 730	7 645	8 655	9 875	11 000	—
2	6 059	6 755,8	7 618,5	8 397,2	9 764,6	11 525,2	12 702,8
TOTAL							
Crédits prévus par la loi de programmation	58 000	66 460	76 155	87 260	99 990	114 575	
Crédits effectivement attribués par les lois de finances initiales en structure de programmation	58 412,2	67 654	77 110,8	88 601,8	104 443,3	122 855	133 222

On constate que les crédits accordés sont légèrement supérieurs aux prévisions de la loi. Mais, bien entendu, l'érosion monétaire a été plus forte que prévu.

Le calcul fait en 1982 montrait qu'il aurait fallu pour cet exercice entre 135 et 140 milliards de francs pour être en pleine conformité avec les objectifs et que la «perte de pouvoir d'achat des armées» était donc évaluée de 15 à 18 millions de francs pour cette seule armée.

La loi de programmation s'achevant théoriquement en 1982, aucun terme de comparaison n'existe pour apprécier le niveau des crédits accordés en 1983.

6. — L'évolution des autorisations de programme

On avait l'an dernier constaté un net recul du montant des autorisations de programme inscrites au budget pour 1982. Celles-ci ne dépassaient que de 12,4 % celles de 1981, soit nettement moins que le taux d'inflation.

La même constatation peut être faite pour l'exercice 1983: l'accroissement n'est que de 8,5 %, inférieur par conséquent au seul taux d'érosion monétaire actuellement connu: celui de l'exercice 1982.

CHAPITRE II

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE DEFENSE

Faute d'un document de référence plus récent, c'est encore à la loi de programmation du 19 juin 1976 que l'on doit se rapporter pour déterminer le degré de réalisation des principaux objectifs de défense.

La Commission des Finances souhaite que l'effort de réflexion qui sera conduit en 1983 pour la nouvelle loi de planification permette d'atteindre à une vision aussi claire du devenir de nos armées.

Certains des objectifs fixés en 1976 relèvent exclusivement du Titre III:

- conditions de vie des personnels;
- niveau d'entraînement des forces de combat.

Ces thèmes seront développés par notre collègue chargé du rapport sur le titre III.

On se bornera ci-après à traiter des objectifs intéressant l'équilibre des grandes masses budgétaires, ainsi qu'à ceux qui concernent plus particulièrement l'équipement des armées:

- ventilation des crédits entre le Titre III et le Titre V;
- maintien de la capacité nucléaire;
- équilibre entre les forces nucléaires et les forces classiques;
- poursuite des études générales et des recherches de défense;
- maintien de modernisation de l'industrie d'armement.

1. — Ventilation des crédits entre le Titre III et les Titres V et VI

Le tableau ci-dessous donne la ventilation des crédits de paiement entre le Titre III et les Titres V et VI.

TITRE III - TITRES V ET VI DANS LE BUDGET DE LA DEFENSE DEPUIS 1977

(en M.F.)

	Crédits 1977	% du total	Crédits 1978	% du total	Crédits 1979	% du total	Crédits 1980	% du total	Crédits 1981	% du total	Crédits 1982	% du total	Crédits 1983	% du total
REDITS DE PAIEMENT														
TITRE III (1)	34 479,6	59,03	39 175	57,90	43 766	56,76	48 759	55,03	56 758,3	54,34	66 553,2	54,17	72 292	54,26
TITRES V ET VI	23 932,6	40,97	28 479	42,10	33 344,8	43,24	39 842,8	44,97	47 685	45,66	56 301,85	45,83	60 930	45,74
TOTAL	58 412,2	100	67 654	100	77 110,8	100	88 601,8	100	104 443,3	100	122 855,05	100	133 222	100

VENTILATION INDICATIVE EN POURCENTAGE DES CREDITS DE PAIEMENT AFFERENTS AUX TITRES III ET V SELON LA LOI DE PROGRAMMATION

	1977	1978	1979	1980	1981	1982	Moyenne 1977-1982
Titre III	58,8	58,2	57,1	55,5	54	52,2	55,7
Titre V	41,2	41,8	42,9	44,5	46	47,8	44,3

(1) Hors pensions et C.N.E.T., mais y compris les crédits d'action sociale jusqu'en 1982.

On constate que l'objectif tendant à porter peu à peu le Titre V au même niveau que le Titre III n'a été que partiellement réalisé au cours de la « vie » de la loi de programmation, et que l'exercice 1983 apporte une légère régression par rapport à la tendance précédente.

Les auteurs de la loi de programmation souhaitaient accentuer la disponibilité opérationnelle de nos forces, par l'accroissement de la qualité et du nombre des armes.

Cet objectif devrait rester au premier rang des préoccupations pour la préparation de la prochaine loi de structure.

2. — **Maintien de la capacité nucléaire**

Malgré le titre adopté pour ce paragraphe, le simple terme de maintien ne rend pas totalement compte de l'envergure de l'effort nécessaire en matière de défense nucléaire : nous sommes en effet dans un domaine où tout arrêt, même temporaire, est en réalité un **recul**, ne serait-ce qu'en raison de l'importance du facteur psychologique.

En effet, cet effort doit se poursuivre sur trois plans du développement :

— la **capacité** de la défense nucléaire, le dépassement d'un certain seuil, d'ailleurs variable dans le temps étant indispensable ;

— la diversité des forces, la discussion ne pouvant être basée par exemple sur la disposition des seuls sous-marins lanceurs d'engins balistiques ;

— la **crédibilité** de l'ensemble de ces diverses composantes impliquant une **protection efficace** non seulement des vecteurs, mais aussi de la population civile appelée bien malgré elle au rôle peu enviable d'otage.

Pour exprimer de façon complète notre pensée sur ce point, il est nécessaire de citer également l'existence de forces conventionnelles suffisamment puissantes pour éviter à un adversaire éventuel ce qu'on a appelé le « vertige du vide ».

Pour en revenir aux crédits destinés aux armes nucléaires, on donne dans le tableau ci-dessous la ventilation des autorisations de programme et des crédits de paiement entre les forces nucléaires stratégique et tactique, ainsi que par section :

**VENTILATION DES CREDITS PREVUS POUR LES PROGRAMMES
F.N.S./A.N.T. DU TITRE V.**

Sections	1982		1983		Pourcentage d'évolution de 1981-1982.	
	A.P.	C.P.	A.P.	C.P.	A.P.	C.P.
<i>Forces nucléaires stratégiques (F.N.S.).</i>	(En millions de francs.)					
Section commune	13 932	12 484	15 055	13 504	+ 8,06	+ 8,17
Section Air	1 755	1 040	1 529,5	965	-12,85	- 7,21
Section Marine	3 600	2 665	4 438,5	3 364,4	+23,29	+26,24
Total F.N.S.	19 287	16 189	21 023	17 833,4	+ 9	+10,16
<i>Forces nucléaires tactiques (A.N.T.).</i>						
Section commune	848	735	1 225	745	+44,46	+ 1,36
Section Air			2 772,5	681		
Section Marine			61,5	40,6		
Total A.N.T.	848	735	4 059	1 466,6	+378,65	+99,54
(a) Total F.N.S. + A.N.T.	20 135	16 924	25 082	19 300	+24,57	+14,04
(b) Titres V et VI	72 298	56 302	78 443	60 930	+ 8,5	+ 8,22
(c) Budget Défense		122 855		133 255		+ 8,46
Pourcentage a/b	27,85 %	30,06 %	31,97 %	31,68 %		
Pourcentage a/c		13,77 %		14,48 %		

A structure constante, l'effort en faveur des forces nucléaires comprend donc l'ensemble des crédits de la Force Nucléaire Stratégique et les crédits de l'armement nucléaire tactique inscrits à la Section Commune (chapitre 51.92).

Les crédits de la Force Nucléaire Stratégique augmentent de 10,15 % en crédits de paiement et 9,0 % en autorisations de programme.

Cette progression est supérieure, nous le verrons, à celle des dépenses en capital (+ 8,2 %). C'est ainsi que la place de la FNS passe en crédits de paiement de 28,7 % à 29,2 % des dépenses en capital et en autorisations de programme de 27,8 % à 28,3 %.

L'évolution des crédits de la Force Nucléaire Stratégique par section se caractérise par **l'effort très particulier de la Section Marine** dont les crédits de paiement (3,3 milliards de francs) progressent de 26,2 % et les autorisations de programme (4,4 milliards de francs) de 23,2 %.

A l'inverse, les crédits de paiement de la Section Air (0,9 milliard de francs) baissent de 7 % tandis que les autorisations de programme (1,5 milliard de francs) ne progressent que de 7,2 %.

La part, majoritaire, de la Section Commune, connaît un taux de progression moyen d'un peu plus de 8 % tant en crédits de paiement (13,5 milliards de francs) qu'en autorisations de programme (15 milliards de francs), ce taux résultant de deux évolutions opposées: faible accroissement des dotations versées au C.E.A. et à la S.N.I.A.S. (6 % en C.P., moins de 6 % en A.P.) et forte croissance des crédits délégués à la Direction du Centre d'Expérimentations nucléaires.

Compte tenu des seuls crédits de l'armement nucléaire tactique inscrits à la Section Commune, les **dépenses en capital affectées aux forces nucléaires** (1) atteignent, **18,5 milliards de francs (+ 9,7 %)** en crédits de paiement et **22,2 milliards de francs (+ 10,5 %)** en autorisations de programme.

Il faut souligner que la nouvelle présentation budgétaire paraît logique, bien qu'elle ait pour l'analyste l'inconvénient d'empêcher la comparaison avec les crédits consacrés aux mêmes actions dans le budget pour 1982.

Sur la base de cette nouvelle définition, les forces nucléaires devraient disposer, en 1983, de **19,3 milliards de francs** en crédits de paiement, et de **25 milliards de francs** en autorisations de programme.

On notera que ces crédits représentent environ 32 % des crédits des Titres V et VI, et 14,5 % de l'ensemble du budget de la Défense. Cette part considérable montre qu'une priorité a été maintenue pour les forces nucléaires, prises dans leur ensemble. Mais cette conclusion doit être nuancée entre la FNS, effectivement favorisée, et l'ANT, dont les crédits de paiement **stagnent en francs constants**. L'augmentation spectaculaire (plus 44 %) des autorisations de programme de l'ANT (Section Commune) doit être appréciée en tenant compte de ce que le budget pour 1982 avait enregistré une **diminution en francs courants** (moins 12 %) de ces mêmes autorisations de programme.

(1) Ancienne structure.

3. — Equilibre entre les forces nucléaires et les forces classiques

Les deux tableaux qui suivent font apparaître les montants des crédits consacrés à l'équipement des forces conventionnelles :

— en structure constante, afin de permettre la comparaison avec l'exercice 1982,

— selon la nouvelle structure, afin de faciliter le rapprochement avec les crédits consacrés aux forces nucléaires.

DEPENSES EN CAPITAL HORS NUCLEAIRE PAR NATURE DE DEPENSES (STRUCTURES CONSTANTES)

	A.P.			C.P.		
	1982	1983	83/82	1982	1983	83/82
— Etudes	7 719 200 000	8 037 700 000	4,12	6 260 500 000	5 809 700 000	7,20
— Investissements	612 500 000	778 800 000	27,15	510 500 000	540 800 000	5,93
— Fabrications	39 034 700 000	42 391 910 000	8,60	28 572 100 000	31 806 525 000	11,32
— Infrastructure	4 611 050 000	4 772 590 000	3,50	3 848 250 000	4 000 575 000	3,95
— Total du Titre V	51 977 950 000	55 981 000 000	7,70	39 191 350 000	42 157 600 000	7,56
— Subventions	185 000 000	214 000 000	15,67	186 500 000	194 000 000	4,02
— Total des dépenses en capital	52 162 950 000	56 195 000 000	7,73	39 377 850 000	42 351 600 000	7,00

DEPENSES EN CAPITAL HORS NUCLEAIRE CONFORMEMENT AUX NOUVELLES STRUCTURES BUDGETAIRES

	A.P.			C.P.		
	1982	1983	83/82	1982	1983	83/82
— Etudes	7 719 200 000	8 037 700 000	4,12	6 260 500 000	5 809 700 000	7,20
— Investissements	612 500 000	778 800 000	27,15	510 500 000	540 800 000	5,93
— Fabrications	(39 034 700 000)	39 557 910 000	1,34	28 572 100 000	31 084 925 000	8,79
— Infrastructure	4 611 050 000	4 772 590 000	3,50	3 848 250 000	4 000 575 000	3,95
— Total du Titre V	51 977 450 000	53 147 000 000	2,25	39 190 850 000	41 436 000 000	6,08
— Subventions	185 000 000	214 000 000	15,67	186 500 000	194 000 000	4,02
a) Total des dépenses en capital hors nucléaire	(52 162 450 000)	53 361 000 000	(2,29)	(39 377 350 000)	41 630 000 000	5,72
b) Titres V et VI	72 298 MF	78 443 MF		56 302 MF	60 930 MF	
c) Budget Défense				122 855 MF	133 255 MF	
Pourcentage a/b	72,15 %	68,03 %		69,94 %	68,32 %	
Pourcentage a/c				32,05 %	31,24 %	

On remarque, bien évidemment, que la nouvelle présentation diminue sensiblement la part des forces dites non nucléaires.

Afin de porter un jugement plus précis il convient de considérer la ventilation des crédits d'équipement affectés aux différentes sections :

DEPENSES EN CAPITAL PAR SECTION

	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
	1982	1983	83/82	1982	1983	83/82
— Section Commune	10 380 300 000	20 440 000 000	11,21	16 096 300 000	17 265 260 000	7,26
— Section Air	19 796 600 000	20 910 000 000	5,62	13 940 300 000	15 470 000 000	10,90
— Section Terre	19 484 200 000	21 025 000 000	7,90	13 718 700 000	14 775 540 000	7,70
— Section Marine	13 487 450 000	14 822 200 000	9,89	11 488 850 000	12 299 200 000	7,05
— Section Gendarmerie	1 149 400 000	1 245 000 000	8,31	1 049 700 000	1 120 000 000	6,69
Total	72 297 950 000	78 443 000 000	8,49	56 301 850 000	60 930 000 000	8,22

Plusieurs chiffres doivent être soulignés dans ces tableaux :

- les autorisations de programme sont à peu près maintenues, en francs constants, pour l'armée de terre et la Gendarmerie ;
- en revanche, la Section Commune et la Marine reçoivent une part croissante, tandis que la dotation de l'Armée de l'air diminue en francs constants.

En ce qui concerne les crédits de paiement, seule la Section Air bénéficie d'une progression particulière, les quatre autres sections restant aux environs (et, probablement, un peu en dessous) de l'érosion monétaire.

Mais ce jugement doit être complété par, en ce qui concerne la Section Marine, l'indication de l'évolution des crédits hors *FOST* :

Section Marine: hors FOST	9 887 450 000	10 303 700 000	5,01	8 823 850 000	8 934 800 000	1,25
------------------------------------	---------------	----------------	------	---------------	---------------	------

Il apparaît une régression, pour les autorisations de programme comme pour les crédits de paiement, qui est évidemment la contrepartie de la priorité déjà signalée au profit de la *FOST*.

En matière d'équipements, et surtout pour la construction de navires, qui font appel à des cycles de fabrication très longs, il serait illusoire de juger d'une politique à partir des crédits accordés pour un exercice déterminé. C'est le montant des autorisations de programme qui donne, sur le long terme, le meilleur indicateur d'une politique d'armement.

4. — Les études générales et les recherches

Les enquêtes conduites au sein du Département, notamment sous l'égide du Contrôle général des armées, avaient fait apparaître une tendance à la décroissance du volume des études financées par marchés publics.

Grâce au développement des fabrications, et notamment à l'exportation, les grands industriels d'armement avaient pu assurer, en particulier dans les secteurs de l'électronique et de l'aéronautique, une « relève » partielle du financement public par l'autofinancement.

Il avait néanmoins paru souhaitable d'augmenter le montant des crédits consacrés aux études, ce qui a été fait de façon très régulière depuis 1977.

Il apparaît donc légitime de vérifier le maintien de cette tendance dans le projet de budget pour 1983.

On donnera ci-après :

— un tableau portant certaines indications sur les études relatives aux forces nucléaires ;

— la répartition par section des crédits consacrés aux études « conventionnelles ».

EVOLUTION DES ETUDES RELATIVES A LA FNS

en MF

	A.P.			C.P.		
	1981	1982	1983	1981	1982	1983
Etudes Générales	3 759	4 857	5 094	3 453	4 057	4 271
Etudes communes atome	2 260	2 491	2 350	2 240	2 475	2 310
(dont Etudes Amont)	(1 055)	(1 242)	(1 124)	(1 032)	(1 211)	(1 099)
Hermes		586	900		441	476
Etudes communes engins	1 172	1 402	1 290	882	1 000	1 153
(dont Etudes Amont)	(755)	(915)	(945)	(549)	(629)	(787)

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT AFFECTES AUX ETUDES

	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
	1982	1983	1983/1982	1982	1983	1983/1982
	(en M.F.)			(en M.F.)		
<i>Section commune</i>						
Etudes amont	1 696	1 824,8	+ 7,6 %	1 267,5	1 275,8	+ 0,65 %
Développements	220,5	289	+ 31,1 %	155	193	+ 24,5 %
Total	1 916,5	2 113,8	+ 10,3 %	1 422,5	1 468,8	+ 3,25 %
<i>Section Air</i>						
Etudes amont	390	410	+ 5,1 %	315	315	0
Développements	2 640	2 225	- 15,7 %	2 155	1 671	- 22,45 %
Total	3 030	2 635	- 13 %	2 470	1 986	- 19,6 %
<i>Section Terre</i>						
Etudes amont	434,3	524	+ 20,7 %	270,2	291,6	+ 7,9 %
Développements	933,4	1 027	+ 10 %	762,8	607,8	- 20,3 %
Total	1 367,7	1 551	+ 13,4 %	1 033	899,4	- 12,9 %
<i>Section Marine</i>						
Etudes amont	319	320	0	251,8	267	+ 6 %
Développements	1 086	1 417,9	+ 30,57 %	1 083,2	1 188,5	+ 9,7 %
Total	1 405	1 737,9	+ 23,7 %	1 335	1 455,5	+ 9 %
Total des études amont	2 839,3	3 078,8	+ 8,4 %	2 204,5	2 149,4	+ 2,1 %
Total des développements	4 879,9	4 958,9	+ 1,6 %	4 156	3 660,3	- 12,9 %
Total des études	7 719,2	8 037,7	+ 4,1 %	6 250,5	5 809,7	- 7,2 %

Ce tableau permet d'effectuer plusieurs constatations importantes :

— les études nucléaires restent tout à fait prioritaires dans le budget pour 1983. Les crédits relatifs à l'ANT font même, comme on l'a déjà signalé, l'objet d'un accroissement ;

— en revanche, l'ensemble des crédits affectés aux études de matériels « conventionnels » :

- n'augmentent que de 4,1 % en autorisations de programme,
- décroissent de 7,2 % en crédits de paiement.

On rappelle, s'il était besoin, que ces derniers chiffres sont donnés en francs courants, et que par conséquent la décroissance réelle en volume doit avoisiner, si l'on est optimiste, les 15 %.

En poussant l'examen au sein de chaque section, on constate que seule la Section Marine maintient à peu près son pouvoir d'achat en matière d'études. Le niveau des autorisations de programme (24 % environ) lui permet même d'accroître les commandes.

En revanche, la Section Terre et surtout la Section Air subissent une réduction très importante des crédits (— 13 % et — 20 % environ).

Le montant affecté à la Section Air doit toutefois être apprécié en tenant compte de ce que les études relatives à la composante pilotée des forces nucléaires ont été cette année inscrites à la Section Commune. Mais cette modification de structure atténue seulement l'importance de la baisse enregistrée sur les crédits pour 1983.

Cette constatation est d'autant plus importante qu'elle renverse la tendance qui avait été relevée, en toute objectivité, lors de l'examen du budget pour 1982 : on s'était alors félicité de voir le Gouvernement poursuivre, sur ce point essentiel la politique conduite au cours des années précédentes. Le jugement porté sur le budget pour 1983 sera, avec la même objectivité, beaucoup plus critique.

5. — Le maintien de la modernisation de l'industrie d'armement

La loi de programmation de 1976 s'était, à juste titre, donné comme objectif majeur le développement du potentiel de notre industrie d'armement.

Bien qu'il s'agisse là d'un facteur n'intervenant qu'indirectement sur la capacité de l'action de nos forces, l'expérience montre que cette influence indirecte est essentielle.

Les différents conflits qui sont à l'esprit de chacun montrent que les guerres actuelles sont avant tout des batailles de technologies.

Au cours de la dernière guerre, les alliés avaient pu pallier par le nombre de leurs chars l'infériorité de l'armement dont ils disposaient, par rapport aux Tigres allemands.

La puissance de feu des engins de combat est aujourd'hui telle qu'une avance technologique, par exemple en matière de contre-mesure, permet d'atteindre à la **neutralisation absolue** des moyens adverses.

Cette incidente est destinée à souligner l'importance de l'effort à long terme en matière d'équipements industriels.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution, depuis 1980, des crédits d'investissements effectués directement par la Délégation générale pour l'armement.

RUBRIQUES	AUTORISATIONS de programme				CREDITS de paiement				CONTENU PHYSIQUE
	1980	1981	1982	1983	1980	1981	1982	1983	
	(en millions de francs)								
Investissements et développements technologiques généraux. Acquisitions immobilières	55,9	48	37,5	52,5	79,8	57	52	40,5	Investissements des services centraux de la D.G.A., notamment opération «regroupement des directions techniques»; actions de politique industrielle. Achats de terrains pour les centres d'essais.
Investissements dans les écoles	34	20	19,5	25,5	16	19	23,5	16,5	Investissements de l'E.N.S.T.A. et de l'E.N.S.A.E.
Investissements de la D.R.E.T.	85,6	82	76,5	96	31,6	31	42	70	Moyens d'essais généraux. Documentation matériels.
Investissements «Poudres»	63	40	59,5	116	70	65	29,5	24	Investissements à la S.N.P.E.
Investissements des centres d'essais	317	308	305,5	422	330	293	123,5	281	Investissements au C.E.L. et au C.E.M. (infrastructure et moyens d'essais)
Investissements du S.C.T.I.	38	39	45	71	35	35	42	43,6	Investissements au C.E.L.A.R. (infrastructure et moyens d'essais).
Moyens informatiques	17,4	35	47	66,8	17,4	33	46	21,2	Moyens informatiques du S.C.T.I., du S.I.A.R., de la D.P.A.G. et de la D.R.E.T.
Total 52-71 ..	610,9	572	590,5	849,8	579,8	533	358,5	496,8	

On constate une sensible reprise des crédits en 1983. Mais il faut tenir compte, pour avoir une vue complète, des investissements effectués par les établissements classés en compte de commerce.

Au total, les investissements que la Délégation générale pour l'armement prévoit d'engager (1) en 1983 s'élèvent à environ 3 330 MF, en augmentation de 24 % par rapport à 1982 (2 680 MF). Les paiements (2) correspondants seraient d'environ 2 150 MF en augmentation de 19 % par rapport à 1982 (1 810 MF).

Les chiffres donnés ci-dessus concernent uniquement les investissements réalisés à l'intérieur de la Délégation générale pour l'armement. Or, la part la plus importante des investissements est en réalité effectuée dans l'industrie, nationale ou privée, et financée indirectement par les commandes publiques, pour les besoins de leur exécution.

(1) A.P. pour les opérations en zone budgétaire et autorisations d'engagement (A.E.) pour les établissements en compte de commerce.

(2) C.P. pour les opérations en zone budgétaire, ressources prévues pour les établissements en compte de commerce.

On ne dispose bien évidemment pas de chiffres pour mesurer cet investissement indirect, dont la décision relève avant tout des titulaires de marchés.

Les tableaux ci-dessous montrent quels sont les secteurs industriels intéressés : construction aéronautique, électronique professionnelle, industrie nucléaire et quels sont les principaux bénéficiaires.

**Part de l'armement en 1981
dans les principaux secteurs industriels concernés**

Secteur industriel	Effectif armement du secteur en 1981	Part approximative de l'armement dans l'activité globale de chaque secteur	
		Total	Dont export
Construction aéronautique	81 000	69 %	41 %
Electronique professionnelle et informatique:	53 000		
— électronique prof.		65 %	38 %
— informatique		3 %	—
Etablissements industriels de la DGA	48 000	près de 100 %	17 %
Industrie nucléaire C.E.A. .	11 000	50 %	0
Mécanique et mtallurgie ...	60 000	3 %	—
Construction navale	3 000	6 %	3 %
Parachimie-poudres	6 000	2 %	—
Génie civil et divers	23 000	—	—
Total	285 000*	5 % de l'industrie hors B.T.P.	—

(*) Hors 25 000 personnes de la D.G.A. affectées à des tâches étatiques.

**Part de l'armement en 1961
dans les principales grandes entreprises
recevant des commandes du ministère de la défense**

	C.A. Arm. France	C.A. Arm. Export.
	C.A. 1961 Total	C.A. 1961 Total
S.N.P.E.	45 %	23,5 %
S.N.I.A.S.	29,5 %	36 %
AMD-BA	22 %	59 %
S.N.E.C.M.A.	39 %	41 %
TURBOMECA	30,5 %	32 %
MATRA	23 %	49 %
S.E.P.	58 %	0
THOMSON-BRANDT	3,5 %	6 %
MANURHIN	20 %	53 %
LUCHAIRE	15 %	20 %
PANHARD	4,5 %	95,5 %
R.V.I.	5 %	2 %
C.M.N.	1 %	70 %
THOMSON-CSF	18 %	45 %
E.S.D.	30 %	55 %

DEUXIEME PARTIE
LES DEPENSES EN CAPITAL

CHAPITRE PREMIER

GENERALITES

1. — Evolution générale des crédits

On donne ci-après l'évolution, depuis 1977, des autorisations de programme et des crédits de paiement des Titres V et VI.

En ce qui concerne l'exercice 1982, les chiffres ont été aménagés pour les rendre comparables à ceux de l'exercice précédent (essentiellement, en enlevant les crédits d'entretien programmé de l'Armée de Terre transférés du Titre III).

Il n'y a pas de changement de structure dans le projet de budget pour 1983.

TITRES V ET VI	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
Autorisations de programme en millions de francs	26 550	34 418	42 892	52 500	64 390	72 298	78 443
Autorisations de programme en millions de francs structure 1980	"	"	"	"	63 290	70 585	76 141
Pourcentage de croissance	1,3	29,6	24,6	22,4	20,6	12,3	8,5
Pourcentage de croissance en structure 1980	"	"	"	"	20,6	11,5	7,9
Crédits de paiement en millions de francs	19 932	28 479	33 345	39 843	47 685	56 302	50 930
Crédits de paiement en millions de francs structure 1980	"	"	"	"	46 859	55 044	59 371,6
Pourcentage de croissance	14,2	19	17,1	19,5	19,7	18,1	8,2
Pourcentage de croissance en structure 1980	"	"	"	"	17,6	17,5	7,9

Ce tableau appelle deux constatations importantes :

— la décroissance des autorisations de programme, amortie l'an dernier, s'aggrave en 1983. Trois chiffres, représentant les taux d'accroissement, sont particulièrement éloquentes :

- 81/80 + 20,6 %
- 82/81 + 11,5 %
- 83/82 + 7,9 % ;

— alors que les crédits de paiement poursuivaient l'an dernier leur croissance au rythme des exercices précédents, une rupture apparaît dans le projet de budget pour 1983. Le pourcentage des crédits de paiement passe en effet de 17,5 % à 7,9 % en structure 1980.

L'évolution générale des autorisations de programme et des crédits de paiement pouvait faire redouter qu'advienne un jour une crise de trésorerie. En effet, les reports de fin d'exercice, qui constituent un excellent critère d'appréciation de la trésorerie, a connu une forte tendance à l'augmentation, suivie d'une diminution partielle.

Pourcentage de crédits reportés sur crédits de paiements initiaux du Titre V :

— 1977-1978	4,08
— 1978-1979	7,47
— 1979-1980	7,97
— 1980-1981	9,02
— 1981-1982	4,86
— 1982-1983 (prévisions) Reports pratiquement nuls.	

Il est clair que l'arrêté du 19 octobre 1982, procédant à l'annulation de 3,5 milliards de crédits de paiement n'est pas étranger à la grave situation rappelée ci-dessus.

Sans doute les récentes déclarations du Premier ministre laissent-elles envisager la possibilité d'un « collectif » en fin 1983, afin d'ajuster la dotation selon les besoins.

2. — Répartition et évolution des dépenses par nature

La division de la nomenclature en « parties » donne ci-dessous la répartition des dépenses des Titres V et VI selon cinq grandes catégories :

- études, recherches et prototypes ;
- investissements techniques et industriels ;

- fabrications ;
- infrastructure logistique, opérationnelle et de stationnement : infrastructure O.T.A.N. ;
- subventions pour équipements culturel, social et administratif.

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS de paiement.		
	1982	1983	Différence (en pour- centage.)	1982	1983	Différence (en pour- centage.)
Titre V.	(En millions de francs.)			(En millions de francs.)		
<i>Première partie:</i>						
Etudes, recherches et prototypes ...	22 241,2	23 909,7	+ 7,5	19 421,5	19 850,1	+ 2,2
<i>Deuxième partie:</i>						
Investissements techniques et industriels	870,5	1 186,8	+ 36,3	568,5	748,8	+ 31,7
<i>Troisième partie:</i>						
Fabrications	44 389,7	48 359,9	+ 8,9	32 277,1	36 135,9	+ 11,9
<i>Quatrième et cinquième parties:</i>						
Infrastructures logistique, opérationnelle et de stationnement infrastructure O.T.A.N.	4 611,05	4 772,6	+ 3,5	3 850,95	4 000,6	+ 3,9
Total titre V	72 112,45	78 229	+ 8,5	56 118,05	60 736	+ 8,2
Titre VI.						
<i>Sixième et septième parties:</i>						
Subventions pour équipements culturel, social et administratif	185,5	214	+ 15,4	186,5	194	+ 4
Total des dépenses en capital (titres V et VI)	72 297,95	78 443	+ 8,5	56 304,5	60 930	+ 8,2

La situation est tout à fait semblable aux années précédentes en ce qui concerne les crédits de paiement : les fabrications sont plus favorisées que les études.

En revanche, et pour la seconde année consécutive, on constate une importante réduction de la progression des autorisations de programme destinées aux fabrications, qui maintiennent leur niveau en francs constants, tandis que les autorisations de programme pour les études sont pour la première fois en déclin, toujours à conditions économiques comparables.

Ainsi qu'on l'avait indiqué plus haut, la dotation des investissements techniques et industriels connaît une importante progression qui « rattrape » l'évolution en sens inverse enregistrée l'an dernier. Mais on note que leur total reste faible par rapport aux autres crédits.

On peut encore signaler la diminution des dépenses d'infrastructure et la stabilité des subventions pour équipements.

3. — Incidences économiques des dépenses des titres V et VI

Le tableau ci-dessous donne, pour les exercices 1980 à 1982, les estimations de la répartition des commandes entre :

- les établissements de la Délégation générale pour l'armement ;
- les établissements du Commissariat à l'énergie atomique ;
- l'industrie nationale ou privée :

	A.P.				C.P.			
	1981	1982 (1)	1982 (2)	1983 (3)	1981	1982 (1)	1982 (2)	1983 (3)
ETUDES.								
— DGA	1 350	1 530	1 420	1 710	1 110	1 270	1 170	1 280
— CEA	2 150	2 740	2 550	2 290	2 150	2 600	2 370	2 230
— Industrie	10 300	11 230	9 430	11 500	8 540	9 840	9 060	9 790
TOTAL	13 800	15 500	13 400	15 500	11 800	13 700	12 600	13 300
FABRICATION.								
— DGA	10 440	11 510	9 780	12 810	7 040	8 590	8 210	9 700
— CEA	1 770	2 130	2 070	3 460	1 700	2 100	1 900	2 950
— Industrie	35 690	38 640	31 450	43 330	24 760	28 910	27 390	32 050
TOTAL	47 900	53 300	43 300	59 600	33 500	39 600	37 500	44 700

(1) budget initial,

(2) budget au cas où les crédits mis en réserve ne seraient pas débloqués.

(3) projet.

Le tableau ci-dessus inclut, pour une faible part, les crédits du titre III gérés par la DGA et destinés à l'entretien des matériels d'armement.

On note la croissance, en part relative, des études qui seront confiées à l'industrie, tandis que la situation inverse se produit pour les fabrications.

L'année 1982 n'a pas été l'objet de modifications profondes en ce qui concerne la structure des industries d'armements. La seule modification à signaler est la prise du contrôle de la SFENA, société spécialisée dans les équipements aérospatiaux par la S.N.I.A.S.

L'opération a été réalisée par création d'une holding, la S.I.E.L.A., dans laquelle la S.N.I.A.S. prend une participation majoritaire, le reste du capital étant détenu par l'ancien actionnaire majoritaire de SFENA : la Société Crouzet. Cette restructuration, qui a fait un certain bruit dans les milieux aéronautiques, correspond donc à une rentrée de la SFENA au sein du secteur public.

Il convient de signaler pour mémoire la nationalisation formelle ou de fait d'un certain nombre d'entreprises travaillant pour la Défense :

- THOMSON-BRANDT et sa filiale THOMSON-CSF,
- DASSAULT,
- MATRA.

On rappelle à toutes fins utiles les modalités de ces opérations :

a) La nationalisation de la Société THOMSON-BRANDT a été assurée en application de la loi N° 82-155 du 11 février 1982, par une opération d'échange, entre l'Etat et les actionnaires privés, des actions représentant le capital de ladite société — à l'exclusion de celles déjà détenues par les organismes du secteur public — contre des obligations émises par la Caisse nationale de l'industrie. Cet échange s'est effectué sur la base de 306,94 F par action de THOMSON-BRANDT, ce qui représente une valeur totale de 1 950 MF pour la société.

Ces obligations portent jouissance à compter du 1^{er} janvier 1982 et produisent un intérêt semestriel payable à terme échu et pour la première fois, le 1^{er} juillet 1982.

A compter du 1^{er} janvier 1983, la Caisse nationale de l'industrie remboursera ces obligations au pair, par voie de tirage au sort, en 15 tranches annuelles sensiblement égales.

La Société THOMSON-CSF est contrôlée par la Société THOMSON-BRANDT, qui est son principal actionnaire, mais qui n'a pas fait l'objet d'une mesure de nationalisation.

b) Pour ce qui concerne la Société AMD-BA, l'Etat qui détenait déjà 20 % du capital de cette société via la SOGEP (Société de gestion et de participations aéronautiques) a reçu à titre gratuit de la Société centrale d'études Marcel Dassault 26 % des actions d'AMB-BA. L'Etat détient donc, directement et indirectement, 46 % des actions de la société, mais 55 % des droits de vote du fait que les actions détenues par la SOGEP bénéficient d'un droit de vote double.

c) Pour ce qui concerne la Société MATRA, la prise de participation majoritaire de l'Etat dans le capital s'est effectuée en deux temps :

1° échange de 422 000 actions contre des obligations au nominal de 1 800 F, émises par l'ONERA, dans le cadre d'une offre publique d'échange. Ces obligations ont les mêmes caractéristiques que celles émises par la Caisse nationale de l'industrie et citées ci-dessus,

2° souscription par l'Etat à une augmentation de capital portant sur 422 000 actions de valeur unitaire de 1 625 F (valeur nominale 100 F et montant de la prime 1 525 F).

Le coût total de l'opération pour l'Etat s'élève à 1 445 MF.

Il est permis de se demander pourquoi l'Etat ne s'est pas, en ce qui concerne THOMSON-BRANDT, orienté vers une simple prise de contrôle majoritaire, qui aurait atténué d'environ 50 % le coût de l'opération, tout en rapportant des possibilités d'intervention pratiquement identiques.

4. — Les annulations de crédits de fin 1982

On voudrait faire ici une digression apparente : on veut parler de l'annulation de crédits (A.P. et C.P.) opérée par arrêté du 18 octobre 1982.

Il s'agit d'une modification du budget pour 1982. La digression n'est toutefois qu'apparente, car, **étant donné la date où cette décision intervient, il paraît légitime de considérer qu'il s'agit en fait d'une amputation, pour le même montant, sur les autorisations de programme et les crédits de paiement disponibles en début 1983.**

L'annexe ci-jointe indique l'incidence de ce blocage sur le nombre de matériels qui pourront être commandés pour les trois armées au titre du budget 1982.

Pour apprécier le niveau des crédits attribués, aussi bien en 1982 qu'en 1983 il faut donc tenir compte de l'incidence du blocage des crédits décidé en 1982 :

A la suite d'une décision du Premier ministre, un premier blocage de crédits a eu lieu au début 1982 portant sur le 1/4 des A.P. et le 1/4 des C.P. mesures nouvelles titre V; cela représentait :

- 18 milliards d'A.P.
- 4,6 milliards de C.P.

— Fin juillet 1982, le Premier ministre a débloqué :

- 4,6 milliards d'A.P.
- 1,2 milliard de C.P.

— La presque totalité du solde soit :

- 13,4 milliards d'A.P.
- 3,5 milliards de C.P.

a été annulée par arrêté du 18 octobre 1982.

Ainsi le budget de la Défense aura été amputé en 1982 de 18,6 % des A.P. et de 5,8 % des C.P. du titre V.

La répartition par secteur est la suivante (Titre V)

Budget 82 Sections .	A.P.			C.P.		
	B. voté	Blocages	Reste	B. voté	Blocages	Reste
Commune	18 380	2 669	15 711	16 096	1 788	14 308
Air	19 797	4 925	14 872	13 948	64	13 884
Terre	19 484	3 713	15 771	13 719	679	13 040
Marine	13 488	1 848	11 640	11 489	593	10 896
Gendarmerie	1 149	287	862	1 050	128	922
	72 298	13 442	58 856	56 302	3 252	53 050

Pour mémoire : 79 MF bloqués au Titre III (chapitre 34.31 Marine) n'ont finalement pas été annulés par l'arrêté du 18 octobre 1982.

L'incidence de ces mesures, affectant uniquement les « programmes classiques », est indiquée sur le tableau ci-après, en nombre de matériels.

	Initiales	Après blocage
TERRE		
AMX 30	50	44
Amx 10 RC	47	0
155 GCT	30	4
Postes Roland	21	21
SA 342	18	18
Amx 10 P	55	0
Famas	43 000	43 000
Hot (postes)	38	38
Véhicules tactiques	2 400	1 672
V.A.B.	210	160
Rita (en %)	16	13
Postes Milan	0	0
Mortier	45	45
AIR		
Mirage 2000	25	0
Epsilon	30	30
Hélicoptères légers	10	6
Batteries anti-aériennes	56	40
Missiles	210	130
MARINE		
Porte-aéronefs	0	0
Corvettes A.S.M.	2	2
Corvettes A.A.	0	0
S.N.A.	1	1
B.A.M.	2	2
Patra	2	2
Torpilles	64	0

CHAPITRE II

SECTION COMMUNE

Les crédits inscrits à la Section Commune concernent des activités qui relèvent ;

— soit la Délégation générale pour l'armement (D.G.A.) ;

— soit d'un certain nombre de services ou d'organismes interarmés dont les activités respectives n'ont pas de lien entre elles (Direction des centres d'expérimentations nucléaires, Service de santé, organismes interarmés, S.D.E.C.E., opérations immobilières interarmées, logements militaires, Service d'action sociale).

La répartition des crédits entre ces deux catégories de services se résume comme suit ;

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS de paiement.		
	1981	1982	Différence	1982	1983	Différence
	(En millions de francs)					
Services relevant de la Délégation générale pour l'armement	15 557,5	17 288,8	+ 1 731,3 (+ 11,1 %)	13 664,5	14 560,08	+ 895,3 (+ 6,5 %)
Services communs et divers	2 822,8	3 152	+ 329,2 (+ 11,7 %)	2 431,8	+ 2 704,5	272,7 (+ 11,2 %)
Total	18 380,3	20 440,08	+ 2 060,5 (+ 11,2 %)	16 096,3	17 265,3	+ 1 169 (+ 7,3 %)

On constate, comme l'an passé, et contrairement aux années précédentes, la stabilité des autorisations de programme en francs constants, tandis que les crédits de paiement connaissent une régression pour les services relevant de la D.G.A.

L'annexe N° 1 donne la récapitulation des crédits par chapitre ainsi que leur évolution de 1982 à 1983.

1. — Ressources de la section commune concernant les activités relevant de la délégation générale pour l'armement

Les crédits relevant de la D.G.A. peuvent être répartis en six grandes catégories :

- Recherche et développements hors atome chapitre 51-71
- Etudes spéciales - atome chapitre 51-88
- Etudes spéciales - engins chapitre 51-89
- Armement nucléaire tactique chapitre 51-92
- Investissements techniques et industriels chapitre 52-71
- Subventions aux organismes sous tutelle chapitre 67-10

Recherches et développements hors atome

On a regroupé au chapitre 51-71 de la Section commune toutes les dépenses relatives aux études de base, alors que les dépenses pour études appliquées sont réparties entre ce même chapitre et des chapitres se trouvant aux Sections Air, Forces terrestres ou Marine.

Globalement les autorisations de programme atteignent 2 113,8 millions de francs et les crédits de paiement 1 468 ,8 millions de francs ; les premières augmentent de 10,3 % et les seconds de 3,3 %, c'est-à-dire nettement moins que l'année précédente (respectivement 16,9 % et 17,6 %).

Ces crédits concernent des recherches, des développements exploratoires et des développements, selon la ventilation prévisionnelle suivante en 1983 :

	Etudes amont	Développements
Autorisations de programme	38 %	62 %
Crédits de paiement	37 %	63 %

Les principaux axes d'effort prévus pour 1983 en matière de recherche et développements exploratoires se répartissent comme suit par finalité militaire :

Observation et information	24,0 %
Destruction - neutralisation	40,1 %
Protection passive du personnel et des matériels	2,3 %
(dont N.B.C.)	(0,9 %)
Mobilités transport	23,6 %
Adaptation des personnels aux tâches militaires	2,5 %
Amélioration de la technologie générale d'armement	4,3 %
Recherches et études non finalisées	3,2 %
	100,0 %

Par rapport aux thèmes retenus les années précédentes, on remarquera l'adjonction de l'amélioration de la technologie générale d'armement, pour une part non négligeable de l'ensemble.

Etudes spéciales - atome

Les ressources du chapitre 51-88 « Etudes spéciales - Atome », sont de 6 440 millions de francs en autorisations de programme et 5 976 millions de francs de crédits de paiement. Elles figurent parmi les plus importantes en volume du Titre V du budget de la Défense, bien qu'elles ne soient pas effectivement gérées par la Délégation générale pour l'armement, mais transférées à la Direction des applications militaires du Commissariat à l'énergie atomique, qui les utilise, pour les études, recherches, expérimentations, fabrications et maintenance opérationnelle relatives aux fêtes nucléaires et aux combustibles destinés aux sous-marins à propulsion atomique.

Cette circonstance explique que le montant des crédits de paiement soit, contrairement à ce qui se passe dans la plupart des autres chapitres de fabrications d'un niveau à peu près égal à celui des autorisations de programme. Le rapport CP/AP atteint en effet 93 % contre 76 % pour les autres chapitres du titre V.

Les quelques crédits conservés par le ministère de la Défense sont principalement consacrés ;

- à l'étude des effets des armes ;
- au renforcement des transmissions des forces nucléaires.

Les crédits transférés au C.E.A. sur le chapitre 51-88 représentent, en autorisations de programme comme en crédits de paiement, environ 75 % des ressources « militaires » de l'établissement. Ils sont destinés aux études de base et aux fabrications d'engins nucléaires expérimentaux, orientés essentiellement vers les systèmes tactiques et stratégiques futurs. On y trouve notamment l'étude de l'arme à rayonnement renforcé, dite « bombe à neutrons ».

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des crédits transférés au C.E.A. sur l'ensemble des chapitres concernés, de 1975 à 1983 :

CRÉDITS MIS A LA DISPOSITION DU C.E.A.

(MF courants)

	A.P.					C.P.				
	51-88 (1)	51-90	51-92	Section Marine 53-71	TOTAL	51-88 (1)	51-90	51-92	Section Marine 53-71	TOTAL
1975	2 179	376	210	58	2 823	2 219	331	210	54	2 814
1976	2 536	410	134	49	3 129	2 434	410	134	16	2 994
1977	2 614	494	128	70	3 306	2 606	469	128	52	3 255
1978	2 859	479	174	61	3 573	2 778	515	174	82	3 549
1979	3 320	604	210	93	4 227	3 344	568	281	99	4 292
1980	3 813	778	235	154	4 980	3 813	748	235	154	4 950
1981	4 248	1 018	276	166	5 710	4 183	924	278	150	5 535
1982 (2)	4 906	1 173	223	238	6 540	4 876	1 037	223	220	6 356
1982 (3)	4 706	1 073	223	238	6 240	4 376	917	223	220	5 736
1983	5 240	1 200	205	302	6 947	5 210	1 100	205	302	6 817

(1) y compris crédits transférés à INDRET pour les études de propulsion nucléaire et les crédits mis en place à la MTA WASHINGTON pour achats de matériels au profit du C.E.A.

(2) budget initial.

(3) montants au cas où les AP et CP mis en réserve feraient l'objet d'une annulation.

On remarque le très insuffisant accroissement de 1982 (budget initial) à 1983, pour les autorisations de programme (+ 6,2 %) comme pour les crédits de paiement (+ 7,25 %). Cette observation est encore renforcée si l'on considère le seul chapitre 51-88 : l'augmentation n'y est en effet que de 6,8 %, en autorisations de programme comme en crédits de paiement.

Or il faut savoir que la « production » du C.E.A. est, par la force des choses, extrêmement intégrée : l'élasticité des besoins de crédits est donc plus faible que dans d'autres secteurs industriels. Le taux d'accroissement de 6,8 % correspond donc, si l'on considère comme incompressibles les rémunérations et frais de fonctionnement des centres d'études, à une **dra-
matique compression** des possibilités d'expérimentation.

Etudes spéciales - engins

Les ressources du chapitre 51-89 « Etudes spéciales - Engins » sont de 6 507 millions de francs en autorisations de programme et 5 720 millions de francs en crédits de paiement, en augmentation respective de 3,5 % et 6,1 % sur l'année précédente.

Ces crédits sont destinés au financement :

— d'études et d'avant-projets sur les systèmes futurs envisageables en vue de préparer les décisions sur le lancement de systèmes de missiles pour les forces nucléaires et de systèmes d'utilisation militaire de l'espace ;

— des programmes de missiles balistiques :

• SSBS/S.3: fin de la mise en place de la deuxième unité et maintien en condition opérationnelle de la première unité, durcissement des installations ;

• MSBS/M.20: maintien en condition opérationnelle des missiles équipant les S.N.L.E. en service ;

• MSBS/M.4: poursuite du développement et des commandes de série ;

— d'un système de télécommunications militaires utilisant le satellite Télécom ;

— de la participation aux programmes du C.N.E.S. intéressant la Défense (Ariane, Spot) ;

— des investissements industriels liés à l'exécution des programmes décrits ci-dessus.

On observera que le terme « d'études » utilisé pour ce chapitre recouvre, en réalité, une très large part de fabrications.

La diminution des crédits en francs constants s'explique en partie par l'achèvement des études liées aux systèmes déjà opérationnels, notamment le S 3 et le PLUTON.

Mais il faut signaler également l'impact, sur ce chapitre, de la **décision d'arrêt de l'étude du satellite militaire de reconnaissance optique (SAMRO)**, prise tout récemment: il s'agit d'un **composant majeur de notre capacité de défense**, dont l'absence rejaillirait à terme, si la décision était maintenue, sur la capacité de l'ensemble de nos forces, nucléaires et conventionnelles.

Armement nucléaire tactique

On rappelle que le chapitre 51-92, intéressant l'ANT, avait — presque seul de son espèce — connu dans le projet de budget pour 1982 une diminution en francs courants: —2,0 % en autorisations de programme, et —15 % en crédits de paiement. Il est donc intéressant de suivre le sort de ce chapitre dans l'actuel projet de budget.

Elle ne rassure qu'à moitié sur les intentions du Gouvernement vis-à-vis de cet élément essentiel de notre capacité de combat:

— les autorisations de programme passent à 1 225 MF, en augmentation de 44 %;

— mais les crédits de paiement atteignent 745 MF, en augmentation de 1,4 % seulement sur le chiffre très bas de l'an dernier.

On rappelle que ces crédits assurent le financement

— du système PLUTON: maintien en condition opérationnelle des matériels équipant les régiments Pluton;

— du système A.S.M.P.: en cours de développement;

— de la bombe A.N. 52: maintien en condition opérationnelle;

— des études préparatoires pour définir le système devant succéder au PLUTON (missile HADES);

— des charges nucléaires tactiques (études, fabrication et maintien en condition opérationnelle).

La persistance de la régression des crédits semble résulter d'une mauvaise appréciation du rapport coût-efficacité de ces armes, aussi bien en fabrication qu'en maintien en condition opérationnelle.

Investissements techniques et industriels

Comme les précédents, les crédits du chapitre 52-71 (investissements techniques et industriels) étaient en baisse par rapport à l'exercice précédent dans le budget pour 1982.

On constate ici un rattrapage important, que nous avons déjà souligné dans le paragraphe relatif au maintien de l'industrie d'armement:

Autorisations de programme 849,8 millions de francs: + 43,9 %
Crédits de paiement 496,8 millions de francs: + 38,6 %

Subventions aux organismes sous tutelle

Les subventions aux organismes sous tutelle varient peu par rapport au budget précédent : + 3,2 % en autorisations de programme et 3,1 % en crédits de paiement.

Leur répartition est donnée ci-dessous :

INTITULE	1982		1983		Variation 1982-1983	
	A.P.	C.P.	A.P.	C.P.	A.P.	C.P.
		(En millions de francs.)			(Pourcentage.)	
Participation aux dépenses de l'O.N.E.R.A.	52	52	65	61	+25 %	+17,3 %
Participation aux dépenses de l'I.S.L.	51,5	51,5	62	62	+20,4 %	+20,4 %
Participation aux dépenses de l'école polytechnique	41	36	21,2	26,2	-48,3 %	-27,2 %
Participation aux dépenses du centre international de formation aéronautique et naval (C.I.F.A.S.) (nouveau) .	"	"	5	5		
	144,5	139,5	153,2	154,2	+ 6 %	+10,5 %

2. — Ressources de la section commune Services communs ou interarmées, hors D.G.A.

DIR.C.E.N. - Etudes spéciales

Les crédits proposés pour la DIR.C.E.N., sur le chapitre 51-90, sont en plus légère augmentation en autorisations de programme (+ 4,5 %) qu'en crédits de paiement (+ 12,1 %).

Cette évolution, semblable à celle de l'an dernier, fait suite à une très forte augmentation pour le budget de 1981.

La plus grande partie des crédits du chapitre, environ 70 %, est transférée au C.E.A., comme le montre le tableau suivant :

	Autorisations de programme.	Crédits de paiement.
	(En millions de francs.)	
Infrastructure	138	140
Equipements/Matériels	333	339
Sécurité	29	21
Total part Armées	500	500
Total part C.E.A.	1 200	1 100
Total général DIR.C.E.N. .	1 700	1 500

La part du C.E.A. concerne toutes les installations et moyens d'essais relevant des techniques spécifiques relatives à l'essai nucléaire. La part «Armées» permet le financement de l'infrastructure de soutien, de l'entretien des aéronefs de liaison et le maintien en condition des équipements généraux.

Ces crédits sont affectés pour leur quasi totalité au financement des expérimentations réalisées au Pacifique; ceux affectés aux services de Métropole et Départements d'Outre-Mer ne couvrent que des dépenses de fonctionnement et d'entretien de l'infrastructure (-3 %).

Les dépenses sont effectuées par la Direction des Essais du C.E.A. (part C.E.A.) et la DIR.C.E.N. (part Armées) partie en Métropole, partie en Polynésie (pour environ 99 %).

Service de santé

Le Service de santé émerge, au titre des dépenses en capital, aux deux chapitres 53-61 et 54-61 relatifs respectivement aux acquisitions de matériels et aux réalisations immobilières.

MATERIELS

	1982	1983	Variation
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)
Autorisations de programme	62,3	171,9	+ 175,9
Crédits de paiement	58,3	104,5	+ 79,2

On avait constaté une régression, depuis deux ans, à la suite d'un effort très important accompli au cours des années précédentes. Le budget actuel présente cette fois une nette reprise des équipements des hôpitaux (100,8 MF, dont 80 MF pour les matériels techniques spécialisés).

INFRASTRUCTURE

	1982	1983	Variation
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)
Autorisations de programme	42,7	68,1	+ 59,5
Crédits de paiement	104,7	65,5	+ 37,4

Comme l'an dernier l'importance des crédits de paiement, par rapport aux autorisations de programme, marque la fin d'un cycle de réalisation d'opérations majeures.

On constate toutefois dans le budget pour 1983 une majoration importante des autorisations de programme. Celles-ci doivent permettre de lancer les ouvrages suivants :

Reconstruction Val-de-Grâce (3 ^e phase)	1 000 000
Reconstruction de l'H.R.A. de Toulouse	6 000 000
H.I.A. de Lyon (bloc opératoire)	1 000 000
Ensemble des établissements	60 100 000
	<hr/>
	68 100 000

Service de documentation extérieure et de contre-espionnage

Le chapitre 54-80 concerne aussi bien les matériels que l'infrastructure du service.

Les autorisations de programme progressent de 14 % et les crédits de paiement de 2,9 %.

Organismes interarmées divers

Les crédits figurent aux chapitres 53-91 (matériels) et 54-92 (infrastructure).

Les premiers augmentent de façon sensible en autorisations de programme comme en crédits de paiement (+ 13 %).

Les seconds diminuent en autorisations de programme (— 12 %), tandis qu'ils progressent fortement en crédits de paiement (+ 49 %).

La ventilation des dépenses de matériels, par service bénéficiaire, est la suivante (en autorisations de programme):

			Autorisations de programme (en millions de francs)
<i>Etat-major des armées</i>			327,87
Ventilation par nature des autorisations de programme			
		2	
Stocks et matériels pour l'outre-mer		3,5	
		0,5	
Oléoducs centre Europe		4,5	
		81	
Matériels électroniques		160	
		1,75	
Matériels des O.I.A. Métropole		2,47	
		0,15	
Renforcement du programme civil de défense		72	
<i>Direction technique des constructions aéronautiques</i>			242
Ventilation par nature des autorisations de programme			
Matériels électroniques		242	
<i>Commissariat aux sports militaires</i>			4
Ventilation par nature des autorisations de programme			
		3	
Equipements sportifs		0,75	
		0,25	
<i>Matériels informatiques</i>			20,5
Ventilation par nature des autorisations de programme			
Matériels informatiques		20,5	

Les principales opérations d'infrastructure envisagées sont données dans le tableau ci-dessous:

— Infrastructure outre-mer	22,50
— Infrastructure des OIA en métropole	9,65
— Transfert du Bureau Interarmées de Codification des matériels	5
— Transfert du district «Manche» de la Base de transit interarmées	5
— Infrastructure des postes des attachés des forces armées (locaux de service)	3
— Infrastructure des transmissions	41,5
— Infrastructure sportive (rénovation de l'Ecole interarmées des sports)	9,1
— Postes permanents des attachés des forces armées (construction de logements)	6,514
— Participation à la construction de l'Ambassade de France à Washington	4,486

106,75

Acquisitions immobilières

Les crédits inscrits au chapitre 54-82, très faibles, concernent l'Action sociale des armées.

Subvention au service des essences

Les crédits s'élèvent en autorisations de programme à 4,5 millions de francs (+ 36,4 %) et à 3 MF en crédits de paiement (—7,7 %).

Ces crédits sont destinés à la réalisation par le Service des Essences des Armées d'équipements de détection et d'alarme pour la protection des points sensibles.

Construction de logements militaires

Les autorisations de programme n'augmentent que de 2,6 % et les crédits de paiement de 2,1 %.

On remarque une nette diminution des crédits en francs constants.

Les opérations envisagées en 1983 sont les suivantes:

Nature des opérations	1981		1982		1983	
	Inscriptions au programme	Livraisons	Inscriptions au programme	Livraisons	Inscriptions au programme (projet)	Livraisons (prévisions)
Logements domaniaux:						
• construction	85	138	83	100	60	43
• réhabilitations	191	110	340	200	220	200
Logements réservés en participation	657	372	420	550	710	460

Les réalisations nouvelles à entreprendre en 1983 ont été définies dans leurs grandes lignes par le Comité interarmées du logement militaire. Cet avant-projet de programme prévoit de doter en autorisations de programme:

— la construction de 60 logements et la réhabilitation de 220 logements domaniaux pour un montant de 82 MF;

— la réservation d'environ 710 logements en région parisienne et dans diverses garnisons et l'amélioration par les prêts locatifs aidés de 30 logements domaniaux anciens (apportés par bail emphytéotique à la SNI) pour un montant de 36 MF.

Infrastructure interalliée

Les autorisations de programme du chapitre augmentent comme l'an dernier de 37,5 % ; le montant des crédits de paiement subit une diminution de 59 % par rapport à l'année précédente.

Les opérations envisagées concernent la contribution nationale à des investissements nouveaux sur les systèmes électroniques d'alerte auxquels la France continue d'adhérer, conformément à la déclaration faite par la France au Conseil de l'Atlantique Nord le 7 septembre 1966. Parmi ces investissements nouveaux figure, pour ce qui concerne la France, la rénovation de la station de Drachenbronn (centre de détection et de contrôle).

Subventions d'investissement

Les crédits des chapitres 66-20 et 66-50 sont destinés à couvrir des investissements de gestion sociale des Armées.

On notera, pour la déplorer, la faiblesse des crédits de paiement, qui ne progressent que de 7,6 %, mais aussi la nette reprise des autorisations de programme (+ 64 %).

CHAPITRE III

SECTION AIR

Après un budget pour 1980 très faste et des budgets pour 1981 et 1982 médiocres, les dotations de la Section Air pour le budget de 1983 sont les suivantes :

— 20 910 millions de francs en autorisations de programme, correspondant à une augmentation de 1 110 millions de francs, soit + 5,6 % par rapport à l'année précédente, légèrement inférieure au pourcentage d'augmentation moyen enregistré pour l'ensemble du titre V (+ 8,5 %);

— 18 470 millions de francs en crédits de paiement, correspondant à une augmentation de 1 522 millions de francs, soit + 10,9 %, pourcentage presque égal à celui de l'ensemble des crédits du titre V: + 8,2 %.

La répartition des crédits par chapitre budgétaire figure en annexe N° 2, et peut être résumée comme suit :

	Autorisations de programme.			Crédits de paiement.		
	1982	1983	Variation.	1982	1983	Variation.
			(En millions de francs.)			
Titre V. — Equipements.						
1. Etudes, recherches et prototypes .	3 030	2 635	— 395 (—13 %)	2 470	1 986	— 484 (—19,6 %)
2. Investissements techniques et industriels	280	295	+ 15 (+ 5,39 %)	210	292	+ 32 (+ 15,2 %)
3. Fabrications	15 427	17 077	1 650 (+ 10,7 %)	10 498	12 490	+ 1 992 (+ 19 %)
4. Infrastructure logistique, opérationnelle et de stationnement	1 060	903	— 157 (—14,8 %)	770	752	— 18 (—2,3 %)
Total	19 797	20 910	+ 1 113 (+ 5,6 %)	13 948	15 470	+ 1 522 (+ 10,9 %)

Comme on l'a déjà signalé, la présentation des crédits a été modifiée par la création d'un article 60 « Force nucléaire stratégique Air » et d'un article 70 « Armement nucléaire tactique Air » dans le chapitre 53-72 « matériels aériens de série ».

Cette modification est destinée à donner une présentation plus claire des dépenses nucléaires des systèmes stratégiques et des systèmes tactiques comme cela existe déjà pour la FOST.

Les dépenses liées à ces systèmes étaient, jusqu'à présent, dispersées sur plusieurs chapitres en fonction de leur nature: (51-71: Etudes; 53-51: Armement et Munitions; 53-71: Electronique; 53-72: Matériels aériens; 54-61: Infrastructure).

On constate la stagnation des autorisations de programme (+ 5,6 %), avec notamment la diminution en francs courants des crédits destinés aux études (—13 %).

L'évolution des crédits de paiement est légèrement plus favorable (+ 10,9 %), sauf en ce qui concerne précisément les études, qui **diminuent** de 20 %.

Même si l'on réintègre dans leur structure ancienne les crédits d'études «virés» aux articles «nucléaires» 60 et 70, la dotation du poste études n'augmente que de 6,1 %, c'est-à-dire *diminue en francs constants*.

Il va de soi que cette évolution du poste étude fait peser un risque sur le plan de charge des bureaux d'études de l'industrie aéronautique. Il s'agit d'une question grave, dans la mesure où la compétence acquise par les équipes de pointe peut disparaître en peu de temps si la continuité n'est pas assurée.

L'exemple récent du radar du MIRAGE 2000 montre qu'une interruption de financement peut, en cas de dispersion des personnels, se traduire par un retard très supérieur pour la bonne fin des programmes.

On donne ci-après le point de la réalisation des grands programmes:

Développements:

1. — Programme MIRAGE F1 - CR

Principaux industriels concernés: AMD-BA, SNECMA, THOMSON-CSF...

Caractéristiques:

— Avion monoplace monomoteur à ailes en flèche dérivé de la version — C par:

- intégration interne d'équipements de reconnaissance (photographie, infrarouge)

- adjonction d'un système de navigation intégré à base de centrale à inertie, avec recalage par le radar de tir (CYRANO IV MR).

— Sont également développés au titre de ce programme :

- des équipements au sol permettant le traitement des informations de reconnaissance recueillies,

- des nacelles de reconnaissances spécifiques :

 - radar à antenne latérale,

 - optronique.

Le coût du développement jusqu'en 1986 est évalué à 565 MF.

La livraison du premier avion de série est prévue en octobre 1982.

2. — Programme moteur M 53

Principal industriel concerné : SNECMA.

Caractéristiques :

Turboréacteur simple corps, double flux à réchauffe sur les deux flux.

PERFORMANCES AU POINT FIXE, AU SOL, EN CONDITIONS STANDARD

	M 53-5		M 53-P2	
	avec réchauffe	sans réchauffe	avec réchauffe	sans réchauffe
Poussée maximum (da N)	7 720	5 440	9 500	6 430
Consommation spécifique (Kg/da N.h)	2,09	0,89	2,12	0,92

Les coûts de développement des deux versions M 53.5 et M 53.P2 sont respectivement évalués à 2 490 MF et 1 040 MF jusque'en 1986.

Lancé en 1967 le développement se poursuit sur les deux versions :

- M 53-5 qui équipera les premiers avions MIRAGE 2000 DA :

l'épreuve d'homologation au sol a été achevée en 1979. Divers problèmes ont perturbé le développement du moteur en 1980 et 1981 mais paraissent aujourd'hui surmontés ;

- M 53-P2 (différent de la précédente par modification d'étages de compresseurs et d'un étage de turbine) :

Les premiers essais effectués ont fait apparaître des performances du compresseur un peu insuffisantes ce qui a conduit à proposer diverses modifications qui seront essayées avant la fin de 1982. L'épreuve de validation est envisagée par l'industriel au début de 1985.

3. — Programme MIRAGE 2000 DA

Principaux industriels concernés: AMD-BA, SNECMA (moteur), THOMSON-CSF et ESD (radar, équipements), SNIAS (sous-traitance de fabrications).

Caractéristiques:

Avion de combat monoplace monoréacteur à ailes delta avec commandes de vol électriques.

Missions:

- principale: interception tous temps, toutes altitudes.
- secondaire: attaque au sol avec armement conventionnel.

Une version biplace pour l'entraînement est également développée.

Système d'armes complexe:

— radar:

- soit Radar Doppler à Impulsion (RDI)
- soit Radar Multifonctions (RDM)

— centrales à inertie

— présentation, gestion et traitement des informations très avancés

— contre-mesures

— armement:

- 2 canons de 30 mm
- missiles air-air
- Super 530, MAGIC
- points d'emport sous le fuselage et la voilure.

Performances: $M = 2,2$ à haute altitude.

Radar RDI:

Radar très moderne ayant des capacités élevées de détection à grande distance d'avions pénétrant à haute ou très basse altitude; permet le tir de missiles à autoguidage semi-actif. Comparable aux radars de même taille en service sur les avions américains.

Radar RDM:

Radar plus polyvalent que le RDI mais nettement moins performant pour la détection des hostiles à basse altitude; permet le tir de missiles à autoguidage semi-actif.

Le coût du développement (hors participations financières des industriels) est évalué à 5 050 MF jusqu'en 1987.

Les cinq prototypes (dont un biplace) poursuivent la mise au point et le domaine de vol a été ouvert dans pratiquement toutes les configurations: les performances sont conformes aux clauses techniques.

4. — Programme MIRAGE 2000 N

Principaux industriels concernés: AMD-BA, SNECMA (moteur), ESD et THOMSON-CSF (radar, équipements), SNIAS (sous-traitance de fabrications).

Caractéristiques:

- avion biplace monoréacteur à ailes delta avec commandes de vol électriques (directement dérivé du MIRAGE 2000 DA biplace);
- équipé d'un missile Air-Sol moyenne portée à tête nucléaire.

Mission: assaut nucléaire avec au moins une partie à basse altitude.

Système d'arme:

— radar ANTILOPE de suivi de terrain automatique et de cartographie permettant le recalage de la navigation (l'ANTILOPE paraît comparable aux radars en service sur des avions étrangers: F.III et TORNADO).

- centrales à inertie
- contre-mesures adaptées aux menaces
- armement: missile ASMP
missile air-air MAGIC d'autodéfense

Performances: pénétration à basse altitude: plus 600 km.

Le coût du développement de cette version est évalué à 2 500 MF jusqu'en 1990.

Le programme avance normalement en vue de la livraison du premier avion au tout début de 1987.

5. — Programme de démonstration du moteur M 88

Principal industriel concerné: SNECMA.

Caractéristiques:

— Programme expérimental visant à prouver la faisabilité d'une formule de moteur avancé:

- double corps, double flux,
- fort rapport de compression,
- température devant turbine élevée.

La SNECMA finance 50 % du programme.

Le coût du programme est évalué à 840 MF.

6. — Programme missile Super 530 Doppler

Industriels concernés:

Le développement est effectué sous la maîtrise d'œuvre de la Société MATRA qui reçoit la quasi totalité des contrats. Les principaux coopérants sont:

- ESD pour l'autodirecteur,
- THOMSON-BRANDT pour la charge militaire,
- SEP pour le propulseur,
- THOMSON-CSF pour la fusée de proximité.

Le coût du développement est estimé à 850 MF courants dont 500 MF déjà engagés.

Fabrications

Les crédits prévus pour les fabrications intéressant l'Armée de l'Air sont ventilés entre les chapitres 53-41, 53-51, 53-52, 53-71 et surtout 53-72.

La progression est faible pour les autorisations de programme (10,7 %), mais forte pour les crédits de paiement (+ 19 %), dont 25 % pour le chapitre 53-72.

Le budget 1983 vise avant tout à maintenir le potentiel de l'aviation de combat: 30 MIRAGE 2000 doivent être commandés tandis qu'une nouvelle commande de 30 avions EPSILON permet, par ailleurs, de poursuivre l'équipement en avions-école.

La poursuite de l'effort de défense anti-aérienne se traduit par la commande de 35 affûts de batteries anti-aériennes et une nouvelle commande de 200 missiles Air-Air.

Les tableaux suivants font le point des commandes et livraisons des matériels majeurs.

SECTION AIR - COMMANDES

Matériels	Objectifs de la loi de programmation pour 1977/1982	Objectifs réalisés ou en projet pour 1977/1982		% de réalisés ou en projet fin 1982 par rapport aux objectifs globaux de la loi		Objectifs finés dans le cadre du budget pour 1983	% réalisés ou en projet fin 1983 par rapport aux objectifs globaux de la loi de programmation	
		(*)	(**)	(*)	(**)		(*)	(**)
JAGUAR	0	0	0	—	—	0	—	—
MIRAGE F.1	109	130	130	119 %	119 %	0	119 %	119 %
MIRAGE 2000	127	73	48	57 %	38 %	30	81 %	61 %
ALPHAJET	144	119	119	82 %	82 %	0	82 %	82 %
Avion-école EPSILON	60	60	60	100 %	100 %	30	150 %	150 %
HELICOPTERE NOUV.	50	12	8	24 %	16 %	6	36 %	28 %
CROTALE	5	13	13	260 %	260 %	0	260 %	260 %
BATTERIES anti-aériennes de 20 mm	152	272	256	179 %	168 %	35	210 %	191 %
ENGINS AIR-AIR	1 770	1 030	1 050	59 %	59 %	200	70 %	70 %

(*) Cas où le budget de 1982 ne ferait l'objet d'aucune modification.

(**) Cas où les A.P. mises en réserve seraient annulées.

SECTION AIR - LIVRAISONS

Matériels	Objectifs de la loi de programmation pour 1977/1982	Objectifs réalisés ou en projet pour 1977/1982		% de réalisés ou en projet fin 1982 par rapport aux objectifs globaux de la loi		Objectifs finis dans le cadre du budget pour 1983	% réalisés ou en projet fin 1983 par rapport aux objectifs globaux de la loi de programmation	
		(*)	(**)	(*)	(**)		(*)	(**)
JAGUAR	84	84	84	100 %	100 %	0	100 %	100 %
MIRAGE F.1	123	105	101	85 %	82 %	23	104 %	101 %
MIRAGE 2000	10	0	0	—	—	8	80 %	80 %
ALPHAJET	142	130	130	91 %	91 %	23	108 %	108 %
Avion-école EPSILON	0	0	0	—	—	3	—	—
HELICOPTERE NOUV.	0	0	0	—	—	1	—	—
CROTALE	15	21	22	140 %	146 %	2	153 %	160 %
BATTERIES anti-aériennes de 20 mm	48	160	160	333 %	333 %	56	450 %	450 %
ENGINS AIR-AIR	1 150	1 619	1 639	141 %	142 %	55	146 %	147 %

(*) Cas où le budget de 1982 ne ferait l'objet d'aucune modification.

(**) Cas où les C.P. mis en réserve seraient annulés.

En ce qui concerne les programmes non majeurs, le tableau ci-dessous donne la ventilation des autorisations de programme :

Matériels	1977	1978	1979	1980	1981	1982 +	1983 ++	
SECTION AIR								
Armement et munitions classiques	125	264	348	486	652	637	586	652
Engins	4	20	0	0	47	125	100	104
Matériels au sol	125	202	195	221	230	285	285	295
Electronique	820	978	1 001	1 106	1 294	1 502	1 382	1 303
Matériels divers et rechanges	1 914	2 996	3 812	4 206	4 813	5 391	5 191	6 786
<i>Total</i>	2 988	4 460	5 356	6 019	7 036	7 940	7 544	9 140

+ Cas où le budget 82 ne ferait l'objet d'aucune modification.

++ Cas où les A.P. mises en réserve seraient annulées.

· L'augmentation par rapport au budget 1982 atteint 21 %.

Infrastructure

Les crédits du chapitre 54-61 diminuent de 15 % en autorisations de programme et de 2,5 % en crédits de paiement.

Cette diminution fait suite aux deux majorations importantes inscrites aux budgets pour 1981 et 1982.

CHAPITRE IV

SECTION FORCES TERRESTRES

Les propositions pour la Section Forces terrestres en 1983 sont de :

— 21 025 millions de francs en autorisations de programme, correspondant à une augmentation de 1 541 millions de francs, soit + 7,9 % par rapport à l'année précédente; ce pourcentage est légèrement inférieur à celui enregistré pour l'ensemble du titre V des Armées (+ 8,5 %);

— 14 776 millions de francs en crédits de paiement, correspondant à une augmentation de 991 millions de francs, soit + 7,2 % par rapport à l'année précédente, pourcentage également inférieur à la moyenne du titre V des Armées (+ 8,2 %).

Le budget de l'exercice 1982 présentait déjà les mêmes caractéristiques.

La répartition des crédits de la Section Forces terrestres par chapitre budgétaire figure en annexe N° 3; le tableau qui suit présente un résumé de ces crédits par grandes masses :

	Autorisations de programme.			Crédits de paiement.		
	1982	1983	Différence	1982	1983	Différence
(En millions de francs.)						
Titre V. — Equipements.						
1. Etudes, recherches et prototypes	1 367,7	1 551	— 183,3 (—13,4 %)	1 033	899,4	— 133,6 (—12,9 %)
2. Investissements techniques et industriels	»	»	»	»	»	»
3. Fabrications	16 227,2	17 454,8	+1 227,6 (+7,6 %)	11 081,1	12 183,4	+ 1 102,3 (+9,9 %)
4. Infrastructure	1 889,3	2 019,2	— 129,9 (—6,7 %)	1 604,6	1 692,7	+ 88,1 (+5,5 %)
Total	19 484,2	21 025	+1 540,8 (+7,9 %)	13 718,7	14 755,5	+ 1 036,8 (+7,6 %)

L'analyse des crédits par chapitre se présente comme suit :

Les études

Le chapitre 51-71, en augmentation de 13,4 % en autorisations de programme et en diminution de 12,9 % en crédits de paiement, présente la répartition suivante entre les études amont et les développements :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT INSCRITS AUX BUDGETS DE 1977 A 1982 ET AU PROJET DE BUDGET 1983

	Autorisations de programme							Crédits de paiement						
	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
	(Millions de francs courants.)													
Etudes Amont (51-71 art. 11, 21 et 31)	77,5	121,8	212,9	274	346,4	434,3	524	75,5	91	133,7	175,8	218 ,7	270,2	291,6
Etudes Développement (51-71 art. 12, 22, 32 et 40)	479,4	581,2	641,1	773	945,6	933,4	1 027	448	505,3	560,3	592,2	692,1	762,3	607,8
Total Etudes	556,9	703	854	1 047	1 292	1 367,7	1 551	523,5	596,4	694	768	910.8	1 033	899,4

On constate, sur le long terme, un accroissement très important de la part allouée aux études amont, par rapport aux développements, dont le déclin se confirme en 1983.

Les principaux programmes étudiés sont les suivants :

1. — *Programme de l'Engin Principal de Combat (EPC)*

Industriels concernés :

Groupe industriel des armements terrestres (GIAT) maître d'œuvre pour le projet national.

L'armée de terre dispose actuellement des chars AMX 30 et s'équipe en AMX 30 B2. Compte tenu de l'évolution de la menace il est nécessaire de doter nos forces d'un char plus mobile mieux armé et mieux protégé.

Ceci conduit à prévoir un matériel de la classe « 50 tonnes », doté d'un moteur d'une puissance de l'ordre de 1500 CV, équipé d'un canon de 120 mm ou plus avec conduite de tir utilisable en marche et de nuit.

Ce char sera caractérisé par une grande compacité du châssis et de la tourelle, et une très haute disponibilité opérationnelle.

L'armée de terre estime son besoin à 1 500 chars.

Les crédits de développement déjà engagés ou prévus en 1982 et 1983 font l'objet d'un tableau ci-dessous :

	1979	1980	1981	1982 (1)	1983 (prévisions)
AP (MF courants)	58,8	128,3	255,7	219,3	241

(1) Budget initial : en cas d'annulation des crédits mis en réserve ce montant serait de 149,3 MF.

Un projet d'accord pour la phase de définition, couvrant les travaux à réaliser entre 1982 et 1985 a été négocié entre les services allemands et français de la Défense. Ce projet n'a pas encore pu être concrétisé.

2. — *Programme de l'hélicoptère anti-char*

Industriels concernés :

Une recherche de coopération avec la R.F.A. est en cours depuis la fin de 1975 pour le développement de la version anti-char. Les industriels concernés sont :

— pour les parts cellule et système :

- France: Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS),
- R.F.A. : MESSERSCHMIDT - BOLKOW - BLOHM (MBB);

— pour la part moteur :

- France: TURBOMECA
- R.F.A. : MOTOREN UND TURBINEN UNION (MTU).

Le projet d'hélicoptère de combat (ou hélicoptère armé) est envisagé dans deux versions, anti-char et appui-protection.

Système d'arme :

- missiles HOT et viseur adapté pour l'anti-char;
- canon en tourelle et roquettes pour l'appui-protection.

Le nombre total d'appareils envisagés par l'Etat-major de l'armée de terre est de l'ordre de 120 hélicoptères livrables à partir de la fin des années 1980.

Les autorisations de programme consacrées à l'opération font l'objet du tableau ci-dessous:

7

	Avant 1980	1980	1981	1982	1983	Total
AP (MF)	152,9	112,0	89,2	177,0	183,3	prévu fin 83 714,4

Les fabrications

Les programmes d'engins blindés continuent à faire l'objet d'une priorité, avec les commandes de 44 AMX 10 RC, 43 AMX 10 P et PC et 225 véhicules de l'avant blindé (en 1982 respectivement: 47,55 et 248). Un effort tout particulier est fait en faveur des véhicules tactiques (3000 en 1983: 2400 en 1982), tandis que sont poursuivis le programme Réseau Intégré de Transmissions Automatiques, l'achat de missiles MILAN et la fabrication du fusil de 5,56 (FAMAS).

Les tableaux ci-dessous donnent, en commandes et en livraisons, le point de la réalisation des principaux programmes prévus dans la loi de programmation.

SECTION TERRE - COMMANDES

Matériels	Objectifs de la loi de programmation pour 1977/1982	Objectifs réalisés ou en projet pour la période 1977/1982		% de réalisés ou en projet fin 1982 par rapport aux objectifs globaux de la loi		Objectifs finés dans le cadre du budget pour 1983	% réalisés ou en projet fin 1983 par rapport aux objectifs globaux de la loi de programmation	
		(*)	(**)	(*)	(**)		(*)	(**)
AMX 30	320	284	278	89 %	87 %	0	89 %	87 %
AMX 10 RC	330	267	220	81 %	67 %	44	94 %	80 %
155 AUF I	190	144	118	76 %	62 %	26	89 %	76 %
155 Tracté	100	0	0	—	—	0	—	—
ROLAND	133	113	113	85 %	85 %	18	98 %	98 %
SA 341/342	128	109	109	85 %	85 %	19	100 %	100 %
AMX 10 P/PC	450	387	332	86 %	74 %	43	95 %	83 %
FAMAS(AIM 5,56)	236 000	232 000	232 000	98 %	98 %	20 000	107 %	107 %
HOT	192	214	214	111 %	111 %	0	111 %	111 %
Véhic. tact.	18 200	9 002	8 274	49 %	45 %	3 000	66 %	62 %
V.A.B.	1 830	1 727	1 677	94 %	92 %	225	107 %	104 %
RITA	73 %	82 %	79 %	112 %	108 %	7 %	122 %	118 %
MILAN	692	700	700	101 %	101 %	40	107 %	107 %
MORTIER 120 R	240	235	235	98 %	98 %	35	112 %	112 %

(*) Cas où le budget de 1982 ne ferait l'objet d'aucune modification.

(**) Cas où les A.P. mises en réserve seraient annulées.

SECTION TERRE - LIVRAISONS

Matériels	Objectifs de la loi de programmation pour 1977/1982	Objectifs réalisés ou en projet pour la période 1977/1982		% de réalisés ou en projet fin 1982 par rapport aux objectifs globaux de la loi		Objectifs fixés dans le cadre du budget pour 1983	% réalisés ou en projet fin 1983 par rapport aux objectifs globaux de la loi de programmation	
		(*)	(**)	(*)	(**)		(*)	(**)
AMX 30	207	197	178	95 %	86 %	39	114 %	105 %
AMX 10 RC	190	130	129	68 %	68 %	60	100 %	99 %
155 AUF I	110	20	15	18 %	14 %	36	51 %	46 %
155 Tracté	20	0	0	—	—	0	—	—
ROLAND	110	87	83	79 %	75 %	30	106 %	103 %
SA 341/342	109	106	106	97 %	97 %	22	117 %	117 %
AMX 10 P/PC	512	449	432	88 %	84 %	104	108 %	105 %
FAMAS (AIM 5,56)	148 000	106 800	110 800	72 %	75 %	44 000	102 %	104 %
HOT	167	122	122	73 %	73 %	6	77 %	77 %
Véhic. tact.	10 100	5 470	5 470	54 %	54 %	1 700	71 %	71 %
V.A.B.	1 732	1 441	1 441	83 %	83 %	533	114 %	114 %
RITA	51 %	35 %	35 %	68 %	68 %	15 %	98 %	98 %
MILAN	930	960	960	103 %	103 %	140	118 %	118 %
MORTIER 120 R	158	180	180	114 %	114 %	50	145 %	145 %

(*) Cas où le budget de 1982 ne ferait l'objet d'aucune modification.

(**) Cas où les C.P. mis en réserve seraient annulés.

En ce qui concerne les programmes « non majeurs », le tableau ci-joint présente l'évolution des crédits :

Matériels	1977	1978	1979	1980	1981	1982 (*)	1982 (**)	1983
SECTION TERRE								
Matériels aériens	57	81	189	235	207	165	119	242
Matériels d'aides à l'artillerie	47	106	100	208	321	213	213	348
Munitions	1 696	2 058	2 315	2 340	2 957	3 386	2 753	3 756
Matériels de transmissions-détection	321	278	258	366	439	348	348	334
Véhicules blindés et de servitude	139	307	229	303	244	453	398	487
Matériels d'armements légers	27	14	46	296	170	205	205	384
Matériels du Génie	137	280	297	355	412	645	472	749
Matériels divers (Optique, Aérotransport, Informatique, rechanges)	1 185	1 529	1 826	2 147	2 491	2 843	2 843	3 559
<i>Total</i>	3 609	4 653	5 260	6 250	7 241	8 258	7 351	9 859

(*) Cas où le budget 1982 ne ferait l'objet d'aucune modification.

(**) Cas où les A.P. mises en réserve seraient annulées.

Les programmes de la Section Terre ont certainement été parmi les plus touchés par les attermoiements qui ont marqué la fin d'exécution de la loi de programmation.

Ils ont de plus été victimes de plusieurs circonstances défavorables :

- difficultés techniques, en particulier pour la réalisation du canon de 155 à grande cadence de tir : toutes les armées connaissent de tels problèmes pour la mise au point de leurs matériels de pointe ;
- incertitudes de la volonté de coopération de la République fédérale allemande, qui était a priori un partenaire possible pour les deux programmes majeurs : l'Engin principal de combat et l'hélicoptère anti-char.

Sur ces deux programmes, nous souhaitons que la volonté politique qui s'était manifestée, du côté français comme allemand, depuis les années 60, soit réaffirmée avec ténacité.

Deux pays qui ont réalisé ensemble le ROLAND, le TRANSALL, l'AIRBUS, pour ne prendre que les programmes les plus connus, ne doivent pas mettre fin à leur collaboration.

Il y va de l'avenir de nos programmes, car le coût du développement dépasserait à coup sûr nos seules possibilités.

Mais il y va aussi de la politique étrangère de l'Europe, qui doit, particulièrement en ce moment, se concrétiser par des actions majeures conduites en commun.

Nous croyons à certains signes, depuis le changement de majorité en R.F.A., tendant à rendre plausible la bonne fin des pourparlers, même sur des points considérés jusqu'ici comme insolubles.

Nous demandons donc au Gouvernement d'attacher toute son attention à cette question.

L'infrastructure

Les crédits des chapitres 54-61 et 54-62 augmentent de 6,9 % en autorisations de programme et de 5,5 % en crédits de paiement.

Les principales opérations concernent :

Casernements (ou écoles) neufs

— Achèvement de 4 opérations :

- CERCOTTES (CERP)
- COUVRON (517° RT)
- GAP (4° RCH - 27° RCS)
- DRAGUIGNAN (EAASA - 401° RA)

— Poursuite de 2 opérations :

- DOUAI (complexe logistique)
- VAYRES (ERM)

— Lancement de 2 programmes :

- SAINT DIE (MRH)
- CASTELNAUDARY (4° RE)

Modernisation des casernements

Les crédits seront consacrés à deux catégories de travaux :

a) Poursuite du plan de modernisation des casernements anciens. Les casernements sont simultanément adaptés aux structures de l'armée de terre ainsi qu'aux matériels modernes. Ces opérations sont indissociables, les mêmes casernements étant généralement touchés par l'ensemble des mesures.

Comme les années passées, priorité sera donnée à :

— l'amélioration des conditions de vie des militaires du rang (environ 60 casernements),

— l'amélioration des conditions de travail, notamment dans les ateliers (une trentaine de casernements),

— la poursuite du « Plan Marty » de remise en état et d'amélioration des camps nationaux.

b) Une partie des crédits, environ 10 %, est destinée au financement d'opérations ponctuelles visant :

— soit à mettre à hauteur des organismes particuliers, tels les centres de sélection ;

— soit à pallier les déficiences les plus graves dans les casernements qui ne relèvent pas des programmes de rénovation.

CHAPITRE V

SECTION MARINE

Les propositions faites pour la Section Marine en 1983 sont de :

— 14 822 millions de francs en autorisations de programme, correspondant à une augmentation de 1 335 millions de francs, soit + 9,9 % par rapport à l'année précédente, ce pourcentage étant le plus élevé du titre V, après la Section Commune ;

— 12 299 millions de francs en crédits de paiement, correspondant à une augmentation de 810 millions de francs, soit + 7,0 % par rapport à l'année précédente, augmentation inférieure à celle de l'ensemble des crédits de paiement du titre V (+ 8,2 %).

Cette position moyenne des crédits de la Marine pour 1983 fait suite à une augmentation importante dans les budgets pour 1981 et pour 1982.

La répartition des crédits par chapitre figure en annexe N° 4 ; le tableau qui suit présente un résumé de ces crédits par grandes masses :

	Autorisations de programme.			Crédits de paiement.		
	1982	1983	Différence	1982	1983	Différence
			(En millions de francs.)			
Titre V. — Equipement.						
1. Etudes, recherches et prototypes	1 405	1 737,9	+ 332,9 (+ 23,7 %)	1 335	1 455,5	+ 120,5 (+ 9 %)
2. Investissements techniques et industriels	—	42	+ 42	—	10	+ 10
3. Fabrications	11 655,2	12 531,1	+ 875,8 (+ 7,5 %)	9 776,6	10 381,5	+ 604,9 (+ 6,2 %)
4. Infrastructure	427,25	511,2	+ 83,95 (+ 19,6 %)	377,25	452,2	+ 74,95 (+ 19,9 %)
Total	13 487,45	14 822,2	+ 1 334,75 (+ 9,9 %)	11 488,85	12 299,2	+ 810,35 (+ 7 %)

Les études

Le chapitre 51-71 connaît une augmentation de 25,7 % en autorisations de programme et 9 % en crédits de paiement.

On donne ci-après quelques précisions sur certains programmes en cours de développement :

1. — *Programme ATLANTIC Nouvelle Génération (ATL2)*

Industriels concernés :

- AMD-BA, THOMSON-CSF, Electronique Serge DASSAULT, DTCN (centre programmation de la Marine - CPM) pour le développement,

- pour les fabrications :

- AMD-BA est chef de file au sein de la Société européenne de construction du Bréguet Atlantic (SECBAT) pour la cellule,

- SNECMA est chef de file du consortium TYNE pour la fabrication du moteur.

Caractéristiques :

Avion de patrouille maritime multiplace, biturbopropulseur (TYNE 21) de dimensions très voisines de celles de l'ATLANTIC MK 1 (1^{re} série).

Missions :

- Surveillance de surface,
- Lutte anti-sous-marine.

Système d'armes totalement nouveau et fondé sur les techniques numériques, avec une intégration très poussée de l'ensemble des systèmes :

- de détection de surface : radar, optique, infra-rouge (FLIR), contremesures passives (ESM),

- de détection sous-marine : magnétomètre (MAD), détection acoustique (bouées et système d'exploitation SADANG),

- de navigation et de pilotage,

— de traitement des informations tactiques et de visualisations associées,

— d'armement : bouées sonores, torpilles, AM 39...

Le coût du développement est évalué à 2 390 MF jusqu'en 1989.

Les deux prototypes, réalisés par transformation de deux appareils de la première série, ont effectué leur premier vol en mai 1981 et mars 1982.

L'annulation de crédits décidée tout récemment pourrait avoir pour effet de retarder la mise en service de l'ANG d'un temps indéterminé.

2. — *Programme D.R.B.J. 11*

Industriel concerné : Société THOMSON-CSF

Le radar DRBJ 11 est destiné à équiper les corvettes anti-aériennes.

Le devis initial du développement du DRBJ 11 était de 110 MF au coût des facteurs du 1^{er} janvier 1974.

Le radar prototype a été livré et installé au CESDA mi-79. Il a été complété d'un système de surveillance automatique du bon fonctionnement et de localisation d'avaries installé en 1981/82.

3. — *Programme S.M. 39*

Industriels concernés :

— SNIAS divisions engins tactiques,

— Electronique Serge DASSAULT (ESD) pour l'autodirecteur.

Le missile S.M. 39 est un missile à changement de milieu lancé de sous-marins contre bâtiments de surface. Il est constitué du missile A.M. 39 déjà développé et adapté pour pouvoir être éjecté d'une capsule dite «véhicule sous-marin».

La portée maximale du missile est de 45 km.

Le vol du missile se fait à très basse altitude.

Le coût du développement est estimé à 660 MF.

Le développement est entré dans une phase d'expérimentation d'ensemble. Des tirs de véhicules sous-marins propulsés guidés sont en cours. Les tirs de missiles complets auront lieu début 83.

Fabrications

Les tableaux ci-après donnent le nombre de bâtiments ou appareils commandés et livrés, selon les prévisions de la loi de programmation et dans la réalité.

SECTION MARINE - COMMANDES

Matériels	Objectifs de la loi de programmation pour 1977/1982	Objectifs réalisés ou en projet pour la période 1977/1982		% de réalisés ou en projet fin 1982 par rapport aux objectifs globaux de la loi		Objectifs finis dans le cadre du budget pour 1983	% réalisés ou en projet fin 1983 par rapport aux objectifs globaux de la loi de programmation	
		(*)	(**)	(*)	(**)		(*)	(**)
PORTE-AERONEFS PA.88 ...	1	0	0	—	—	1	100 %	100 %
CORVETTES ASM	3	5	5	167 %	167 %	0	167 %	167 %
CORVETTES AA	3	2	2	67 %	67 %	2	133 %	133 %
AVISO A.69	0	4	4	—	—	0	—	—
SNA 72	4	4	4	100 %	100 %	0	100 %	100 %
B.A.M.	12	9	9	75 %	75 %	0	75 %	75 %
PATROUILLEURS	6	4	4	67 %	67 %	0	67 %	67 %
RAVITAILLEURS	1	2	2	200 %	200 %	0	200 %	200 %
TORPILLES	230	278	214	121 %	93 %	10	125 %	97 %
MASURCA	28	18	18	64 %	64 %	0	64 %	64 %
SUPER ETANDARD	44	35	35	79 %	79 %	0	79 %	79 %
WG . 13	14	14	14	100 %	100 %	0	100 %	100 %
BATRAL	2	2	2	100 %	100 %	0	100 %	100 %

(*) Cas où le budget de 1982 ne ferait l'objet d'aucune modification.

(**) Cas où les A.P. mises en réserve seraient annulées.

SECTION MARINE - LIVRAISONS

Matériels	Objectifs de la loi de programmation pour 1977/1982	Objectifs réalisés ou en projet pour la période 1977/1982		% de réalisés ou en projet fin 1982 par rapport aux objectifs globaux de la loi		Objectifs fixés dans le cadre du budget pour 1983	% réalisés ou en projet fin 1983 par rapport aux objectifs globaux de la loi de programmation	
		(*)	(**)	(*)	(**)		(*)	(**)
PORTE-AERONEFS	0	0	0	—	—	0	—	—
CORVETTES ASM	4	3	3	75 %	75 %	1	100 %	100 %
CORVETTES AA	0	0	0	—	—	0	—	—
AVISO A.69	11	12	12	109 %	109 %	1	118 %	118 %
SNA 72	1	1	0	100 %	—	1	200 %	100 %
B.A.M.	3	3	9	100 %	—	2	167 %	167 %
PATROUILLEURS	1	1	1	100 %	100 %	0	100 %	100 %
RAVITAILLEURS	1	3	3	300 %	300 %	0	300 %	300 %
TORPILLES	250	141	141	56 %	56 %	49	76 %	76 %
MASURCA	126	101	101	80 %	80 %	12	90 %	90 %
SUPER ETANDARD	80	69	69	86 %	86 %	2	89 %	89 %
W G . 1 3	40	26	26	65 %	65 %	11	92 %	92 %
BATRAL	0	0	0	—	—	2	—	—

(*) Cas où le budget de 1982 ne ferait l'objet d'aucune modification.

(**) Cas où les C.P. mis en réserve seraient annulés.

Les crédits consacrés aux opérations «non majeures» ont connu l'évolution suivante :

AP MF COURANTS

Matériels	1977	1978	1979	1980	1981	1982 +	1982 ++	1983
SECTION AIR								
Aéronautique navale	390	467	840	1 113	997	1 574	1 050	1 237
Matériels de transmissions	1 186	1 688	1 877	89	106	125	95	144
Constructions neuves	176	1 602	1 403	1 942	3 109	4 035	3 339	5 037
Munitions	185	235	199	248	541	519	418	572
Engins	80	180	183	292	150	285	285	294
Divers (équipements - rechanges)	1 423	1 568	1 923	2 164	2 738	3 158	3 111	3 612
Total	3 440	5 740	6 425	5 848	7 641	9 696	8 298	10 896

+ Cas où le budget 1983 ne ferait l'objet d'aucune modification.

++ Cas où les A.P. mises en réserve seraient annulées.

Infrastructure

L'essentiel figure au chapitre 54-61, dont la dotation augmente de 22,4 % en autorisations de programme et de 22 % en crédits de paiements.

Les principales opérations prévues en 1983 concernent :

	Coût (MF)	Achèvement
— CHERBOURG		
Entretien des digues	2,2	Opération continue
— BREST		
• réfection des bassins	4,5	1985
• réfection base protégée	4	1985
• réparation des souterrains	2,5	1987
— LORIENT		
• entretien du Perré de GAVRES	1,3	Opération continue
• dragages du port	1,9	Opération continue
— TOULON		
• réfection du quai des flottilles	3,5	1984
• réparation de la grande jetée (sous réserve prise en compte par le Ministère de l'Equipement de la 2 ^e tranche pour un montant équivalent)	8,3	1 ^{re} tranche
OUTRE-MER		
Opérations diverses	2,4	Opérations continues

Au total 30,6 MF (courants) sont demandés sur le chapitre 54-61 Marine en 1983 pour travaux importants sur les ouvrages maritimes et les ouvrages protégés.

A cette somme, il convient de rajouter 4 MF affectés par les Préfets Maritimes au titre des améliorations fonctionnelles et mesures conservatrices des ouvrages maritimes de leur région qui sont prélevés sur le même chapitre.

Sur crédits du chapitre 54-92 - Section Commune

— OUTRE-MER		
• Martinique		
Cale d'embarquement pour BATRAL	3	1984
• Participation au nouveau port de la REU-		
NION	4	1984

LE POIDS DE LA FOST

L'élément le plus important à noter, pour apprécier le niveau du budget de la Marine, est la part croissante prise par la FOST, en particulier sur le titre V.

PAR OCCUPEE PAR LE SNLE DANS LE CHAPITRE DES CONSTRUCTIONS NEUVES DE LA FLOTTE

	1981	1982	1983
Crédits de paiement	46 %	40 %	45 %
Autorisations de programme	35 %	43 %	47 %

Cette situation apporte des difficultés sérieuses pour le renouvellement des bâtiments autres que les S.N.L.E. :

Crédits de paiement

Globalement, le chapitre constructions neuves de la Flotte augmente en crédits de paiement de 10 % de 1983 sur 1982. Augmentation légèrement supérieure donc au taux d'accroissement global du budget militaire (+ 8,46 %). Mais les crédits pour le renouvellement des moyens de la Flotte autres que S.N.L.E. passent de 4 183 millions de francs en 1982 à 4 141 millions de francs pour 1983 : **ils diminuent en francs courants !**

Autorisations de programme

Globalement, le chapitre constructions neuves de la Flotte augmente en autorisations de programme de 13 % de 1983 sur 1982. Augmentation notablement supérieure donc au taux d'accroissement global du budget militaire (+ 8,3 %).

Mais les autorisations de programme pour le renouvellement des moyens de la Flotte autres que S.N.L.E. passent de 4 647 millions de

francs en 1982 à 4 920 millions pour 1983 : ils n'augmentent que de 5 %, soit notablement moins que l'inflation, même hypothétique de 8 %.

Selon une autre approche, nous pouvons considérer les crédits consacrés au groupe de programme « forces maritimes » dans le budget de programme pour 1983.

Leur augmentation est de :

- 2,4 % en autorisations de programme ;
- 3,3 % en crédits de paiement.

Si l'on prend la part « fabrications » seule, l'évolution atteint :

- 3,9 % en autorisations de programme ;
- 4,2 % en crédits de paiement.

Ces chiffres négatifs traduisent, si l'on tient compte de l'érosion monétaire, une nette diminution des crédits accordés aux forces conventionnelles maritimes.

CHAPITRE VI

SECTION GENDARMERIE

Pour la Section Gendarmerie, les autorisations de programme atteignent 1 245 millions de francs, en augmentation de 8,3 % par rapport à 1982, et les crédits de paiement sont de 1 120 millions de francs, en augmentation de 6,7 %.

Ces chiffres se situent dans la moyenne des armées.

Mais il faut se souvenir que la rénovation des équipements avait fait l'objet d'efforts importants à la fin des années 1970, si bien que les majorations essentielles depuis quelques années ont concerné plutôt le titre III.

Le détail des crédits par chapitre est donné en annexe N° 5 et le tableau ci-après en résume l'essentiel.

	Autorisations de programme.			Crédits de paiement.		
	1982	1983	Différence	1982	1983	Différence
			(En millions de francs.)			
Titre V. — Equipement.						
1. Etudes	—	—	—	—	—	—
2. Investissements techniques	—	—	—	—	—	—
3. Fabrications	476,4	512	+ 35,6 % (+ 7,5 %)	473,5	536,3	+ 62,8 (+ 13,3 %)
4. Infrastructure	673	733	+ 60 (+ 8,9 %)	576,2	585,7	+ 7,5 (+ 1,3 %)
Total	1 149,4	1 245	+ 95,6 (+ 8,3 %)	1 049,7	1 120	+ 70,3 (+ 6,7 %)

Les fabrications

Les équipements commandés dans le cadre du budget pour 1982 et les prévisions pour 1983 sont donnés dans le tableau ci-après :

Désignations des matériels	Commandes	
	1982	Projet de budget 1983
— Tenue de M.O. en tissu non feu	3 000	3 500
— Visière de casque (ancien modèle)	1 500	—
— Vêtement imperméable de M.O.	0	1 500
— Sous-pull non feu	0	1 500
— Casque de M.O. nouveau modèle	6 000	1 000
— Visière de casque nouveau modèle	6 000	5 000
— Bouclier de protection	400	1 000
— Gants anti-feu	5 000	5 000
— Gilets pare-balles	800	800
— Masque léger de protection	50 000	50 000
— Lance-grenades sur tourelleau V.B.R.G.	65	65
— Masque de protection M.O.		
— Diverses grenades lacrymogènes	35 000	16 000
— Camions d'allègement RENAULT JP 11	118	100
— Fourgons cars de maintien de l'ordre RENAULT	18	18
— Récepteurs auxiliaires pour véhicules de commandement	250	0
— Equipements radio pour casques M.O.	1 300	0

L'infrastructure

Le tableau ci-dessous donne le nombre d'unités-logements réalisées en 1981, et qui doivent l'être en 1982 et 1983 :

Collectivités locales

1981 : 839 unités-logements ont été livrées.

1982 : 718 unités-logements ont été mises en chantier.

1983 : la mise en chantier de 883 unités-logements est envisagée.

Etat

1981 : en 1981, 1 503 unités-logements ont été livrées.

1982 : le volume initial des autorisations de programme votées au titre du chapitre 54-51 - article 10 et 20 devait permettre le lancement de l'équivalent de 1 323 unités-logements.

Dans le cas où les AP (200 MF) mises en réserve feraient l'objet d'une annulation, l'objectif espéré en matière d'unités-logements serait réduit de 395 environ.

1983 : Le projet de budget pour 1983 devrait permettre d'envisager le lancement de l'équivalent de 1 210 unités-logements.

Conclusion

En conclusion, un examen attentif du projet de budget de la Défense pour 1983 conduit à un jugement d'ensemble défavorable, pour trois raisons dont le point d'application se différencie dans le temps :

- Pour le **passé**, on peut constater que **la loi de programmation de 1976 n'a pas été respectée** :

Ni le budget initial de 1982, ni encore moins le budget « final », c'est-à-dire celui qui subsiste après les annulations de crédits d'octobre dernier, ne permettent en effet d'honorer les engagements inscrits dans la loi.

Quant au budget pour 1983, s'il parvient finalement à peu près au terme des commandes prévues, on peut aussi dire, selon une approche plus logique qu'il consacre les retards déjà inéluctables et qu'il ajoute encore sur certains points de nouveaux délais.

- Pour le **présent**, on enregistre simultanément des **déclarations plutôt rassurantes**, et des actes ou des décisions qui jettent un doute sur la réalité profonde de la politique de défense :

M. MAUROY déclare (devant l'I.H.E.D.N. le 14 septembre 1981) :

« Je suis certes le Premier ministre du changement mais il y a au moins un point sur lequel la permanence s'impose : les impératifs de la défense.

.....

« La France, bien qu'elle se soit volontairement retirée de l'organisation militaire intégrée, voit dans l'Alliance atlantique non seulement un organisme de sécurité collective, mais surtout une communauté humaine dont elle fait partie.

« La France n'oublie pas les liens qu'elle a tissés outre-mer, particulièrement en Afrique, et dont la solidité se manifeste quelles que soient les péripéties de l'histoire.

.....

«Si la Force océanique stratégique représente ainsi l'ossature de la dissuasion française, celle-ci ne saurait toutefois être réduite à ce seul volet. En effet, le souci de diversification répond à la menace d'une percée technologique malgré tout possible.

.....

«En dépit des adaptations et de la modernisation permanentes, la dissuasion nucléaire stratégique peut se révéler insuffisante à elle seule ou être tournée.

«Pour éviter ce contournement, aux forces nucléaires stratégiques s'ajoutent des forces classiques valorisées par des armes nucléaires tactiques».

Mais toutes les décisions prises, sur le plan technique, depuis ces déclarations de principe, convergent dans le sens d'une réduction importante des moyens dont disposent les armées pour développer cette politique.

Nulle part mieux qu'à la Commission des Finances du Sénat, on ne peut comprendre que les contraintes financières imposent de différer, voire d'infléchir, les orientations que l'on souhaiterait maintenir.

Si cette austérité était présentée par le Gouvernement *comme une dure nécessité* qui s'impose aux armées comme au reste de la Nation, pour la restauration des équilibres fondamentaux de l'économie nationale, cette nécessité pourrait constituer à nos yeux un jugement acceptable.

Mais tel n'est pas le cas :

D'une part, les compressions budgétaires actuelles sont présentées comme **tout à fait compatibles avec les intentions politiques** affichées depuis le début du septennat, bien que l'effort de défense, exprimé en pourcentage du PIBm, ait abandonné l'objectif de 4 % considéré l'an dernier encore comme nécessaire, et bien que le niveau de référence de la production ait été révisé en baisse sensible.

D'autre part, il faut bien constater que la plupart des budgets des autres départements ministériels n'ont pas été soumis à la même rigueur, ce qui semble bien indiquer que l'ordre des priorités n'est plus tout à fait celui qui avait été et qui reste encore annoncé.

• Pour l'avenir, enfin, il apparaît dans le projet de budget qui nous est soumis un certain nombre de lacunes dont l'effet immédiat ne sera que peu sensible, mais qui peuvent compromettre gravement notre capacité de défense dans les prochaines années, voire les prochaines décennies :

On se réfère ici :

— à la diminution, en pouvoir d'achat, des crédits attribués aux centres d'études du C.E.A., contredisant dans les faits les affirmations répétées en faveur de la dissuasion nucléaire;

— à la diminution, en pouvoir d'achat, des crédits d'études de la Section Air, venant s'ajouter aux conséquences de la forte crise du transport aérien pour mettre en péril dès aujourd'hui les bureaux d'études, demain les entreprises elles-mêmes;

— à la diminution, en valeur nominale, de la dotation consacrée aux forces navales autres que la Force Océanique stratégique;

— à la suspension de l'étude du projet de satellite militaire de reconnaissance optique;

— au report ou retard de l'AWACS, de l'ATLANTIC N 2, du MIRAGE 2000,...

*

* *

A côté de ces constatations objectives, de nombreux points d'interrogation subsistent, provoqués bien souvent par l'incertitude qui semble régner sur les limites du changement et de la continuité.

- Quel sera le rôle de la Gendarmerie dans la DOT ?
- Quelle sera la politique en matière de réserves ?
- Qu'en est-il des projets de service différencié ?
- La mission de l'Armée de Terre sera-t-elle modifiée ?

Autant de questions qui devront recevoir des réponses précises, dont chacun comprend l'importance pour nos Armées et pour la Nation.

*

* *

Le rapport présenté, l'an dernier, lors de l'examen du projet de budget pour 1982 avait témoigné au Gouvernement la confiance qu'appelaient ses intentions et que paraissaient justifier ses premiers actes.

Si les premières n'ont pas varié, force est de constater que les seconds n'ont pas été à la hauteur de ce que nous souhaitions et peut-être de ce que le Gouvernement aurait voulu.

Aussi me faut-il conclure au rejet du projet de budget de la Défense pour 1983, avec la conscience de demander à beaucoup de nos collègues un vote peu conforme à nos usages, mais aussi avec l'espoir que ce vote conduira à une révision de la politique du pays dans un domaine essentiel.

DISPOSITIONS SPECIALES

Article 32

Mesures nouvelles. — Dépenses en capital des services militaires

Texte :

I. — Il est ouvert au Ministre de la Défense, pour 1983, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme ainsi réparties :

Titre V. — Equipement	78 229 000 000 F
Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat	214 000 000 F
Total	78 443 000 000 F

II. — Il est ouvert au Ministre de la Défense, pour 1983, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des crédits de paiement ainsi répartis :

Titre V. — Equipement	18 612 608 000 F
Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat	140 800 000 F
Total	18 753 408 000 F

Commentaire. — Cet article récapitule les crédits afférents aux mesures nouvelles concernant les dépenses en capital des services militaires.

ANNEXE N° 1

TITRES V ET VI

SECTION COMMUNE

Répartition et évolution des crédits par chapitre.

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT			
	1982	1983	Différence		1982	1983	Différence	
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)
I. — Services relevant de la délégation générale pour l'armement.								
Titre V. — EQUIPEMENT								
<i>Etudes et recherches.</i>								
51-72 D.G.A. Recherches et développements	1 916,5	2 113,8	+ 197,3	+ 10,3	1 422,5	1 468,8	+ 46,3	+ 3,3
51-88 Etudes spéciales. — Atome	5 767	6 440	+ 673	+ 11,7	5 606	5 976	+ 370	+ 6,6
51-89 Etudes spéciales. — Engins	6 287	6 507	+ 220	+ 3,5	5 393	5 720	+ 327	+ 6,1
51-92 Armement nucléaire tactique	848	1 225	+ 377	+ 44,4	735	745	+ 10	+ 1,4
<i>Investissements techniques et industriels.</i>								
52-71 D.G.A. — Investissements techniques et industriels	590,5	849,8	+ 259,3	+ 43,9	358,5	496,8	+ 138,3	+ 38,6
Titre VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT								
<i>Equipements administratifs et divers.</i>								
67-10 Subventions aux organismes sous tutelle	148,5	153,2	+ 4,7	+ 3,2	149,5	154,2	+ 4,7	+ 3,1
Total Section commune D.G.A.	15 575,5	17 288,8	+ 1 731,3	+ 11,1	13 664,5	14 560,8	+ 896,3	+ 6,6

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT			
	1982	1983	Différence		1982	1983	Différence	
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)
II. — Section commune hors D.G.A.								
Titre V. — EQUIPEMENT								
<i>Etudes et recherches.</i>								
51-90 DIR. C.E.N. — Etudes spéciales	1 620	1 700	+ 80	+ 4,5	1 427	1 600	+ 173	+ 12,1
<i>Fabrications.</i>								
53-61 Service de santé. — Matériel	62,3	171,9	+ 109,6	+ 175,9	58,3	104,5	+ 46,2	+ 79,2
53-91 Organismes interarmées. — Matériel	542	613,1	+ 71,1	+ 13,1	389,3	440,2	+ 50,9	+ 7,3
<i>Infrastructure logistique.</i>								
54-61 Service de Santé. — Infrastructure	42,7	68,1	+ 25,4	+ 59,5	104,7	65,5	— 39,2	— 37,4
54-80 S.D.E.C.E. — Equipement	70	80,1	+ 10,1	+ 14,4	68	70	+ 2	+ 2,9
54-81 Subvention au service des essences pour travaux de premier établissement	3,3	4,5	+ 1,2	+ 36,4	3,3	3	— 0,3	— 0,9
54-82 Acquisitions immobilières	0,2	0,2	"	"	0,2	0,2	"	"
54-91 Construction de logements militaires	151	155	+ 4	+ 2,6	143	146	+ 3	+ 2,1
54-92 Organismes interarmées. — Infrastructure	214,3	188,2	— 26,1	— 12,2	141	210,6	+ 69,6	+ 49,4
<i>Infrastructure O.T.A.N.</i>								
55-81 Infrastructure interalliée. — Travaux	80	110	+ 30	+ 37,5	60	24,6	— 35,4	— 59
Titre VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT								
<i>Equipements culturel et social.</i>								
66-20 Subventions d'équipement social au profit de l'institution de gestion sociale des armées ...	6	9	+ 3	+ 50	6	9	+ 3	+ 50
66-50 Participation à des travaux d'équipement civils intéressant la collectivité militaire	31	51,8	+ 20,8	+ 67,1	31	30,8	— 0,2	— 0,6
Total Section commune hors D.G.A.	2 822,8	3 151,9	+ 329,1	+ 11,7	2 431,8	2 704,4	+ 272,6	+ 11,2
Total Section commune	18 380,3	20 440,8	+ 2 060,4	+ 11,2	16 096,3	17 265,3	+ 1 169	+ 7,3

ANNEXE N° 2

TITRE V

SECTION AIR

Répartition et évolution des crédits par chapitre.

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT			
	1982	1983	Différence		1982	1983	Différence	
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)
<i>Etudes.</i>								
51-71 Constructions aéronautiques	3 030	2 635	- 395	- 13	2 470	1 986	- 484	- 19,6
<i>Investissements techniques et industriels.</i>								
52-71 Constructions aéronautiques	280	295	+ 15	+ 5,4	210	242	+ 32	+ 15,2
<i>Fabrications.</i>								
53-41 Matériel du commissariat de l'air	390	390	"	"	330	320	- 10	- 3
53-51 Armement et munitions	1 520	1 394	- 126	- 8,3	1 100	1 174	+ 74	+ 6,7
53-52 Matériel au sol	285	295	+ 10	+ 3,5	260	268	+ 8	+ 3,1
53-71 Electronique	1 501,6	1 503	- 198,6	- 13,2	1 078,3	1 050	- 28,3	- 2,6
53-72 Matériel aérien	11 730	13 695	+ 1 965	+ 16,8	7 730	9 678	+ 1 948	+ 25,2
<i>Infrastructure.</i>								
54-61 Travaux et installations	1 057	901	- 156	- 14,8	768	749	- 19	- 2,5
54-62 Acquisitions immobilières	3	2	- 1	- 33,3	2	3	+ 1	+ 50
Total	19 796,6	20 910	+ 1 113,4	+ 5,6	13 948,3	15 470	+ 1 521	+ 10,9

ANNEXE N° 3

TITRE V

SECTION FORCES TERRESTRES

Répartition et évolution des crédits par chapitre.

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT			
	1982	1983	Différence		1982	1983	Différence	
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)		(En millions de francs.)		(En pourcentage.)	
<i>Etudes.</i>								
51-71 Matériels d'armement	1 367,7	1 551	+ 183,3	+ 13,4	1 033	899,4	- 133,6	- 12,9
<i>Fabrications.</i>								
53-41 Habillement, campement, couchage, ameublement	990	947,7	- 42,3	- 4,3	929	951,6	+ 22,6	+ 2,4
53-71 Fabrications d'armement	14 858,3	16 090,7	+ 1 232,4	+ 8,3	9 774,4	10 825,4	+ 1 051	+ 10,8
53-91 Matériels divers	378,9	416,4	+ 37,5	+ 9,9	377,7	406,4	+ 28,7	+ 7,6
<i>Infrastructure.</i>								
54-51 Infrastructure des services								
54-61 Infrastructure opérationnelle et de soutien	1 859,3	2 001,2	+ 141,9	+ 7,6	1 567,7	1 678,2	+ 110,5	+ 7
54-62 Acquisitions immobilières	30	18	- 12	- 40	36,9	14,5	- 22,4	- 60,7
Total	19 484,2	21 025	+ 1 540,8	+ 7,9	13 718,7	14 775,5	+ 1 056,8	+ 7,7

ANNEXE N° 4

TITRE V

SECTION MARINE

Répartition et évolution des crédits par chapitre.

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT			
	1982	1983	Différence		1982	1983	Différence	
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)
<i>Etudes.</i>								
51-71 Armement et prototypes	1 405	1 737,9	+ 332,9	+ 23,7	1 335	1 455,5	+ 120,5	+ 9
<i>Investissements techniques et industriels.</i>								
52-71 Constructions navales	"	42	+ 42	"	"	10	+ 10	"
<i>Fabrications.</i>								
53-41 Habillement, couchage, casernement	145	182,5	+ 37,5	+ 25,9	135	160,5	+ 25,5	+ 18,9
53-41 Aéronautique navale. — Matériel de série	1 723	1 487,6	— 235,4	— 13,7	1 554	1 389	— 165	— 10,6
53-61 Equipement des transmissions	125	144	+ 19	+ 15,2	110	130	+ 20	+ 18,2
53-71 Constructions neuves de la flotte	8 247,2	9 358	+ 1 110,8	+ 13,5	6 847,6	7 505	+ 657,4	+ 9,6
53-72 Munitions et engins	1 195	1 132	— 63	— 5,3	960	1 004	+ 44	+ 4,6
53-74 Equipement militaire	220	227	+ 7	+ 3,2	170	193	+ 23	+ 13,5
<i>Infrastructure.</i>								
54-41 Commissariat de la marine	34,5	50	+ 15,5	+ 44,9	29,5	46	+ 16,5	+ 55,9
54-51 Bases de l'aéronautique navale	79,6	79	— 0,6	— 0,7	79,6	79	— 0,6	— 0,7
54-61 Travaux maritimes	309,85	379,2	+ 69,35	+ 22,4	265,65	324,2	+ 58,55	+ 22
54-82 Acquisitions immobilières	3,3	3	— 0,3	— 9,1	2,5	3	+ 0,5	+ 20
Total	13 487,45	14 822,2	+ 1 334,75	+ 9,9	11 488,85	12 299,2	+ 810,35	+ 7

ANNEXE N° 5

TITRE V

SECTION GENDARMERIE

Répartition et évolution des crédits par chapitre.

CHAPITRES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT			
	1982	1983	Différence		1982	1983	Différence	
	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)	(En millions de francs.)			(En pourcentage.)
<i>Fabrications.</i>								
53-51 Matériel	413	454,4	+ 41,4	+ 10	412	464,9	+ 52,9	+ 12,9
53-52 Habillement, couchage, ameublement	63,4	57,6	- 5,8	- 9,1	61,5	71,4	+ 9,9	+ 16,1
<i>Infrastructure.</i>								
54-51 Acquisitions immobilières	673	733	+ 60	+ 8,9	576,2	583,7	+ 7,5	+ 1,3
Total	1 149,4	1 245	+ 95,6	+ 8,3	1 049,7	1 120	+ 70,3	+ 6,7